



CAMEROON UNITED NATIONS DEVELOPMENT ASSISTANCE FRAMEWORK

(Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement)

2002/03 – 2006/07

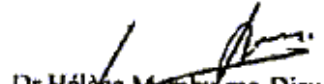
**EQUIPE DES NATIONS UNIES AU CAMEROUN
UNITED NATIONS COUNTRY TEAM (UNCT)**

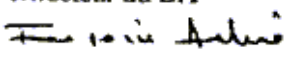
**Yaoundé
Janvier 2002**

Déclaration de mission dans le cadre de l'UNDAF du Cameroun

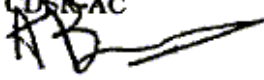
Nous, membres de l'Equipe-pays des Nations Unies au Cameroun, affirmons notre engagement à entretenir la coordination et la synergie, entre toutes nos agences, afin de fournir une réponse commune des Nations Unies aux attentes du Cameroun et d'améliorer ainsi l'impact de notre action sur son développement.



M. Madani Tall
Représentant Résident de la BM

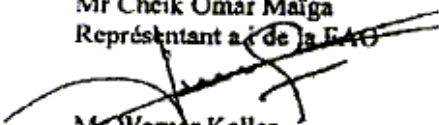

Dr Hélène Mambu-ma-Disu
Représentante de l'OMS


Mme Françoise Achio
Directeur du BIT


Mme Fatima Zohra Bennani-Batti
Représentante de l'ONUDI
F.Z. Bennani


M. Hakim Ben Hammouda
Directeur du CDSR-AC


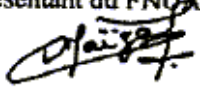
Mme Evelyne Togbe Olory
Représentante du PAM


Mr Cheik Omar Maïga
Représentant a. de la FAO


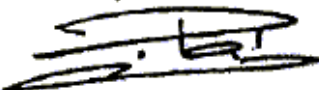
M. Said Mahiddine
Représentant de Zone de l'UIT



Mr Werner Keller
Représentant Résident du PMI

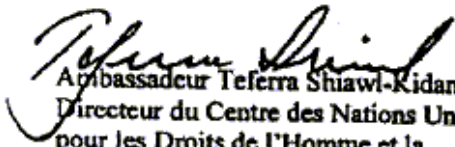

Mr Cheik Tidiane Sy,
Représentant de l'UNESCO


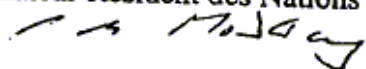
Mme Suzanne Maïga-Konaté
Représentant du FNUAP


Dr Jean-Michel Ndiaye
Représentant de l'UNICEF
J.M. Ndiaye

Mr Alioune Badiane
Chef du Bureau Régional pour l'Afrique
et les Pays Arabes du CNUEH-Habitat


Mr Klemens Van de Sand
Président Adjoint pour le Département
des Programmes du Fonds International
de Développement Agricole (FIDA)



Ambassadeur Teferra Shiawi-Kidanekal
Directeur du Centre des Nations Unies
pour les Droits de l'Homme et la
Démocratie en Afrique Centrale

Mme Patricia de Mowbray
Coordonnateur Résident des Nations
Unies


PREFACE

Le présent **Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Cameroun (UNDAF)** est une réponse commune du Système des Nations Unies (SNU) aux problèmes de développement du pays identifiés essentiellement dans l'analyse commune de la situation du pays (CCA) publiée l'année dernière. Il constitue le cadre de planification des activités de développement du SNU au Cameroun pour la période 2002/03 – 2006/07 et comprend des objectifs communs, des stratégies d'aide de développement communes, un mécanisme commun pour le suivi/évaluation et un cadre de ressources programmatiques.

Le présent UNDAF a été élaboré dans un contexte national marqué par la paix, la stabilité politique, la consolidation de la croissance économique retrouvée et la paupérisation de la population. Ainsi, grâce notamment au processus participatif adopté pour son élaboration, il s'inscrit en droite ligne des priorités nationales contenues dans le DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté), le PNG (Programme National de Gouvernance), la stratégie sectorielle de l'éducation, la stratégie sectorielle de la santé, le Plan National de Lutte contre le VIH/SIDA, le Plan National de Gestion de l'Environnement, la Déclaration de Politique Nationale de la Population (DPNP), et diverses autres stratégies sectorielles en cours de formulation (genre, développement rural, programme intégré de développement industriel durable, etc...).

En tant que produit, le UNDAF possède un champ d'application assez large qui va au-delà des priorités nationales et touche le suivi coordonné des objectifs de développement international/buts de la Déclaration du Millénaire, et les préoccupations régionales et sous-régionales.

Le présent UNDAF constitue par ailleurs la première expérience du genre au Cameroun et s'accompagne d'un certain nombre d'acquis de l'Equipe-pays des Nations Unies qui sont entre autres le lancement du processus d'harmonisation des cycles de programmation des Agences du SNU, la création d'un Groupe technique de travail, l'obtention d'une Maison des Nations Unies, l'établissement d'un Operations working Group, l'élaboration et l'exécution d'un Plan de travail commun, le lancement du processus de simplification et de rationalisation des procédures des Nations Unies, etc...

En termes de monitoring de l'UNDAF, le SNU entend organiser à mi-parcours et en fin de la période, les revues qui évalueront les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'UNDAF qui tournent autour des cinq (5) piliers retenus (Population, Sécurité alimentaire et environnementale, Croissance de développement, Bonne gouvernance et renforcement des capacités, Education pour tous) et proposeront, en cas de besoin, les mesures/initiatives/actions correctives.

Par la publication de ce document UNDAF, les Agences du SNU au Cameroun s'engagent à renforcer la coopération et la coordination entre elles afin de mieux mettre en œuvre le programme de réformes des Nations Unies au niveau du Cameroun d'une part et d'accroître la performance et l'impact des Nations Unies par le développement des synergies et de la cohérence dans leurs interventions/activités sur le terrain d'autre part.



[Signature]
S.E. M. Martin Okouda
Ministre des Investissements
Publics et de l'Aménagement
du Territoire



[Signature]
Mme Patricia de Mowbray
Coordonnateur Résident des Nations
Unies

TABLE DES MATIERES

	Page
Sigles et Acronymes	6
I – Résumé	8
II – Le processus de préparation de l’UNDAF	10
2.1 Les objectifs du processus.....	10
2.2 Le déroulement du processus au Cameroun.....	11
2.3 La finalisation de l’UNDAF.....	12
III – Les enjeux et perspectives du développement au Cameroun	14
3.1 Développement humain et la réduction de la pauvreté.....	15
3.2 Développement rural.....	20
3.3 Croissance de qualité par l’industrialisation et pour la création d’emplois.....	23
3.4 La transparence dans la gestion du bien collectif..	24
3.5 L’éducation de base et la préparation de l’avenir..	26
3.6 Autres enjeux à caractère transversal.....	28
IV– Les leçons de l’expérience de l’aide des Nations Unies au Cameroun	32
4.1 L’assistance des Nations Unies.....	32
4.2 Les contraintes et les leçons.....	32

V – Plan – cadre d’assistance des Nations Unies au Cameroun 2002/03 – 2006/07	34
5.1 Pilier Population.....	34
5.2 Pilier Sécurité alimentaire et environnementale.....	39
5.3 Pilier Croissance de développement.....	42
5.4 Pilier Bonne gouvernance et renforcement des capacités.....	48
5.5 Pilier Education pour tous.....	53
VI – Stratégies de coopération et mécanismes de Suivi/Evaluation	56
6.1 Stratégies de coopération.....	56
6.2 Mécanismes de suivi/évaluation.....	57
VII – Cadre de ressources programmatiques pour la réalisation de l’UNDAF	59
7.1 Allocation des ressources.....	59
7.2 la stratégie de mobilisation des ressources.....	60
Annexes	63

SIGLES ET ACRONYMES

BAD	Banque Africaine de Développement
ODM	Objectifs de Développement pour le Millénaire
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CCA	Common Country Assessment (Bilan Commun de Pays en français)
CDSR-AC	Centre de Développement Sous-Régional – Afrique Centrale
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNPS	Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale
CNUDHD	Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains
COPAX	Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale
CP	Comité de Pilotage
CTS	Comité Technique de Suivi des programmes économiques
DPNP	Déclaration de Politique Nationale de la Population
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
ECOSOC	Economic and Social Council
EPT	Education Pour Tous
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire Internationale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FOMAC	Force Multinationale d'Afrique Centrale
FRP	Faire Reculer le Paludisme
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
GTNP	Groupe de Travail National pour la lutte contre le Paludisme
GTZ	Coopération Technique Allemande
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IEC	Information-Education-Communication
MARAC	Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale
MINDIC	Ministère d'Etat Chargé du Développement Industriel et Commercial
MINEDUC	Ministère de l'Education Nationale
MINPAT	Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire
MINREST	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NEPAD	New Partnership for Africa's Development

NLTPS	National Long Term Perspective Study
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economique
ODI	Objectifs de Développement International
OIT	Organisation Internationale de Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PAGSIS	Programme d'action Gouvernemental pour la Société de l'Information et du Savoir pour tous
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNG	Programme National de Gouvernance
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNLS	Programme National de Lutte Contre Le Sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PSNP	Plan Stratégique National contre le Paludisme
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RBM	Roll Back Malaria
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SG	Secrétaire Général des Nations Unies
SIDA	Syndrome D'Immuno Déficiante Acquis
SNU	Système des Nations Unies
SR	Santé de Reproduction
UE	Union Européenne
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNCT	United Nations Country Team
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNDG	United Nations Development Group
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNSD	United Nations Statistics Department
UP	Unité de Production
VIH	Virus Immuno Déficience Humain

Chapitre I

Résumé

1 - L'UNDAF est un outil essentiel de programmation permettant d'optimiser la synergie et l'impact de la coopération du Système des Nations Unies (SNU) sur le développement et le bien-être des populations. Au Cameroun, la préparation de l'UNDAF 2002/03 – 2006/07 a d'une manière générale été dynamique et participative du fait de l'implication du Gouvernement, du Système des Nations Unies, des partenaires au développement et de la société civile.

2 – L'analyse commune de la situation du pays (CCA) révèle clairement que les principaux défis et enjeux du développement auxquels le pays devra s'attaquer afin de créer une dynamique de développement pouvant réduire la pauvreté, s'articulent autour des stratégies de survie à court et moyen termes des populations d'une part et de la dynamique de l'intégration régionale et de la mondialisation d'autre part. Ainsi, pour réaliser cet objectif, il faudrait améliorer les indicateurs ayant trait à la gouvernance, au développement humain, à l'accès aux services sociaux essentiels, aux revenus minimaux de subsistance et à l'intégration régionale. Ce faisant, l'on concourt à la promotion d'une croissance forte et de qualité, de la sécurité alimentaire et environnementale, de l'éducation pour tous, de la bonne gouvernance, et à la maîtrise du défi démographique.

3 - L'appui du système des Nations Unies de type coopération technique s'est concentré dans divers domaines tels que la gestion économique du développement, la lutte contre la pauvreté à travers les secteurs comme le développement rural et agricole, la santé y compris le VIH/SIDA, l'éducation, l'intégration régionale, l'emploi, l'industrie, etc... Plus précisément durant les deux dernières années, l'appui du Système des Nations Unies a été largement dirigé vers: (i) l'appui au Gouvernement dans la formulation de son cadre principal de politique pour la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015 (à travers notamment le soutien à l'élaboration du DSRP); (ii) le renforcement des capacités nationales pour la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté à travers le plaidoyer et l'appui à la mise en œuvre du Programme National de Gouvernance et de la politique de l'emploi; (iii) la création des capacités nationales pour la lutte contre le VIH/SIDA à travers le plaidoyer et l'appui à la formulation et la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/SIDA; (iv) l'actualisation de la Déclaration de Politique Nationale de la Population (DPNP) et l'appui à son opérationnalisation (v) l'assistance apportée au Gouvernement dans le respect des obligations liées aux conventions et agréments sous-régionaux ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre de nombreuses conférences des Nations Unies et Plans d'Action liés à l'environnement et au développement durable; (vi) le développement rural et la sécurité alimentaire.

4 – Les principaux obstacles qui ont réduit par le passé l'efficacité de la coopération du SNU sont : (i) la coordination de l'aide publique au développement à améliorer; (ii) l'absence de mécanismes formels de mobilisation de l'aide entre le Gouvernement et le Système des Nations Unies; (iii) l'absence d'une gestion stratégique du développement; (iv) la faible capacité d'absorption des aides extérieures; (v) une gouvernance à parfaire et une corruption rampante.

5 – Grâce aux efforts de résolution de la crise financière au niveau du Système des Nations Unies, le combat acharné de l'Etat camerounais et de l'ensemble du Système des Nations Unies contre la corruption et la mauvaise gouvernance, laisse entrevoir de jours meilleurs au cours desquels cette assistance technique devra avoir un impact certain sur le développement économique du pays.

6 – Les objectifs communs de l'UNDAF répondent aux priorités nationales et aux objectifs de développement international/buts de la déclaration du millénaire. Les priorités nationales sont contenues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en cours de finalisation et les différentes stratégies sectorielles.

7- Les ressources de base programmables sur la période de l'UNDAF s'élèvent entre 0,5 et 1 milliard de dollars US, y compris la contribution des institutions de Bretton Woods. Ce chiffre ne semble pas très important par rapport à l'ampleur des actions à entreprendre. D'où la nécessité de définir une stratégie efficace de mobilisation de ressources.

8- Les agences du SNU veillent à mettre en œuvre une synergie des activités en leur sein et dans la mesure du possible avec les autres partenaires au développement. Elles se déploient également à harmoniser, notamment pour ce qui est des agences de l'UNDG, leurs cycles de programmation. C'est dans cette double perspective que s'insère le développement des programmes conjoints de coopération.

9 – En plus du dispositif existant au niveau des Agences du SNU (les revues de programmes à mi-parcours, les revues de programmes annuelles, etc.) et au niveau de la coordination du SNU (réunions périodiques entre les Chefs d'Agences, réunions hebdomadaires du Groupe Technique CCA/UNDAF, réunions mensuelles avec les bailleurs de fonds, etc.), il est également prévu dans le cadre du suivi/évaluation de l'UNDAF au Cameroun, d'organiser à mi-parcours, et à la fin de la période des revues de l'UNDAF qui feront chacune le point de la situation dans un rapport et qui s'offriront les services d'évaluateurs/facilitateurs externes. Ce dispositif de suivi/évaluation de l'UNDAF est par essence participatif parce qu'il est ouvert aux partenaires au développement (Gouvernement, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds, etc.)

Chapitre II.

LE PROCESSUS DE PREPARATION DE L'UNDAF

Le Secrétaire Général des Nations Unies (SG) a lancé, en 1997, un programme de réformes pour les Nations Unies. Un des aspects de cette réforme concerne la coordination des activités de développement par les agences du SNU. L'Assemblée Générale a examiné et adopté en 1998 les instruments introduits par le SG, notamment le Bilan Commun de Pays (CCA en anglais) et le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF en anglais). Elle a souligné l'importance de la participation pleine et directe des Gouvernements et de toutes les agences du Système des Nations Unies dans l'exercice CCA-UNDAF (Résolution 53/192 de l'Assemblée Générale).

La préparation du CCA-Cameroun 2000 a été l'occasion de faire une revue des activités menées par les agences du SNU au Cameroun. Les questions clés concernant les options de développement pour un dialogue entre le Gouvernement et le système des Nations Unies ont été identifiées. Le rapport CCA Cameroun constitue la base pour l'UNDAF qui sert de cadre commun de planification des activités de développement du SNU au niveau national.

2.1. Les objectifs du processus

Les objectifs de ce processus visant une plus grande coordination des activités du SNU sont :

- Permettre une meilleure collaboration et synergie entre les agences du SNU (agences résidentes et non-résidentes) ;
- Offrir un cadre d'analyse et de réflexion sur les origines structurelles des problèmes de développement et les besoins prioritaires. Ceci favorisera au sein du système une compréhension partagée et une position commune en ce qui concerne les objectifs de développement ;
- Renforcer la capacité analytique du SNU et des compétences nationales ;
- Eliminer la duplication dans les initiatives et programmes de coopération préparés par les différentes agences des Nations Unies ;

- Mettre en place un cadre de programmation et de planification des activités des agences des Nations Unies ;
- Favoriser la connectivité stratégique entre les défis structurels de développement, les objectifs à long terme de l'effort national et les secteurs et thèmes identifiés pour une action coordonnée du SNU et de ses agences ;
- Mettre en place une base de données commune pour accompagner le Gouvernement dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des Conférences Internationales et de la mise en application des Conventions en matière de développement humain durable ;
- Faciliter la mise en œuvre tant sur le plan national que sur le plan sous-régional des initiatives pour l'Afrique telles que éventuellement la plus récente baptisée NEPAD (New Partnership for Africa's Development), solennellement adoptée par l'ensemble des Chefs d'Etat ou de Gouvernement africains à l'occasion du 37^{ème} Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine / Union Africaine (OUA/UA) tenu à Lusaka (Zambie) en Juillet 2001, et visant à favoriser le développement sur le continent d'une part et à préparer celui-ci aux défis que posent les changements politiques et la mondialisation d'autre part.

2.2. Le déroulement du processus au Cameroun

Prévu dans le Plan d'Action de la Retraite d'avril 2000 à Garoua des Chefs d'Agences du SNU, les travaux d'analyse systématique, de réponse et de programmation cibles pour optimiser la synergie et l'impact de l'action du SNU au Cameroun ont commencé au premier semestre de l'année 2001 pendant la rédaction du CCA 2000.

Ces travaux qui auguraient la programmation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2002/03-2006/07 se sont consolidés dans les réunions hebdomadaires du Groupe Technique CCA/UNDAF.

Emanation du Comité de Pilotage (CP) issu lui-même de la retraite d'avril 2000 à Garoua, le Groupe Technique CCA/UNDAF est essentiellement composé d'analystes et spécialistes des Agences du SNU et vise à :

- assurer une meilleure appropriation du processus UNDAF ;
- renforcer les capacités, et développer une masse critique de compétences au sein du SNU en vue de la continuité et de l'amélioration du CCA/UNDAF (processus et produits) ; et enfin
- assurer une contribution cohérente et substantielle du SNU au processus du DSRP.

L'intérêt de ce groupe de travail a été confirmé par le Plan d'Action de l'Atelier de septembre 2001 à Yaoundé des Chefs d'Agences du SNU.

D'une manière générale, le processus de préparation de l'UNDAF a été dynamique et participatif. En effet, il a été nourri par les contributions matérielles et substantielles de l'Unité Inter Agence de la Coordination du SNU à travers :

- la préparation, l'organisation et la participation aux réunions hebdomadaires du Groupe Technique CCA/UNDAF ;
- la rédaction des termes de référence génériques des Groupes Thématiques appelés à apporter les inputs au processus UNDAF ;
- l'élaboration du canevas de rédaction des notes techniques sur les piliers de l'UNDAF ;
- la recherche sur le web des meilleures pratiques de préparation et de rédaction des UNDAF ;
- la mise en commun des notes techniques sur les piliers de l'UNDAF pour la finalisation de l'UNDAF.

Il a également bénéficié des contributions substantielles de toutes les Agences du SNU à travers :

- la rédaction des notes techniques sur les piliers de l'UNDAF ;
- la participation aux réunions hebdomadaires du Groupe Technique CCA/UNDAF et aux réunions des groupes thématiques.

2.3. La finalisation de l'UNDAF

Le processus de préparation de l'UNDAF a été ouvert à la société civile et aux autres partenaires au développement à travers leur participation régulière non seulement aux réunions des Groupes Thématiques (NTIC, développement industriel, ONUSIDA, etc.) mais également à celles du Groupe Technique CCA/UNDAF pendant lesquelles étaient présentées et discutées en vue de leur amélioration toutes les notes techniques sur l'UNDAF.

Le Gouvernement a été associé au processus à travers la participation de ses cadres à certaines réunions du Groupe Technique CCA/UNDAF et aux réunions des Groupes Thématiques (NTIC, développement industriel, etc.), et surtout lors de la réunion du 26 novembre 2001 tenue au Cabinet du Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire. En effet, au cours de cette réunion, le Coordinateur Résident du SNU a présenté au Ministre des

Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire, Ministre en charge de la Coopération Internationale, et à son équipe, les axes de programmation retenus par le SNU pour la période 2002/03-2006/07, dans le CCA validé par l'Equipe Pays le 13 novembre 2001. De plus, la Division de la Planification et du Développement (DPD) du MINPAT a également contribué de manière substantive à la version finale de l'UNDAF.

Le travail de synthèse a été assuré par l'Unité Inter-Agence de l'Equipe pays.

Chapitre III.

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN

En plus de ses richesses naturelles, le Cameroun constitue un réservoir important de ressources et de capacités humaines dans presque tous les secteurs de la vie économique et sociale. Une grande partie de ce capital humain possède un esprit d'entreprise non négligeable et les femmes émergent de plus en plus dans le domaine des affaires. La qualité de l'éducation et les taux d'inscription se sont significativement détériorés au cours de la dernière décennie à tel point que la baisse constatée est unique pour un pays qui n'a pas connu de guerre ni de conflit civil. En effet, après avoir quasiment atteint l'objectif d'éducation primaire pour tous à la fin des années 80 (95,6% en 1989/1990) les taux d'inscription (bruts) sont tombés à 81,8% en 1998/1999 dans l'éducation primaire et à moins de 50% dans l'éducation secondaire avec de fortes disparités entre les provinces. Même le taux net d'inscription dans l'éducation primaire a baissé de 76,2% (1989) à 61,7 % (1997). Le taux de fréquentation scolaire des filles de 16 à 20 ans est passé de 33,9% en 1991 à 27,2% en 1998. Par ailleurs, de 1975 à 2000, le ratio numérique de la pauvreté a doublé, passant de 27% à environ 50%. La principale raison de ce phénomène a été l'accent porté à l'exportation de pétrole (*Dutch disease*) et du bois brut au détriment du développement agro-économique et industriel. La forte urbanisation qui s'en est suivie a augmenté la misère dans les villes ainsi que le développement des activités informelles de survie. Malgré un fort taux de croissance de la population urbaine (6,5% l'an), les infrastructures urbaines vitales telles que l'eau potable, la santé, l'électricité, l'habitat décent et les assainissements sont restées stagnantes ou se sont fortement dégradées durant la décennie 90.

Le Bilan Commun de pays sur le Cameroun élaboré en 2000 par le Système des Nations Unies au Cameroun, indique clairement que les principaux défis et enjeux du développement auxquels le pays devra s'attaquer afin de créer une dynamique de développement pouvant réduire la pauvreté, s'articulent autour des stratégies de survie à court et moyen termes des populations d'une part et de la dynamique de la mondialisation et de l'intégration régionale d'autre part. Ainsi, pour réaliser cet objectif, il faudrait améliorer les indicateurs relatifs aux domaines tels que la gouvernance, le développement humain et la réduction de la pauvreté, l'accès aux services sociaux essentiels et aux revenus minimaux de subsistance, le développement rural, et la croissance basée sur l'industrialisation pour la création d'emplois.

Compte tenu des inégalités de fait existant entre les hommes et les femmes, le Gouvernement devrait prendre des mesures de positives d'incitation pour

accroître la participation des femmes aux mécanismes de prise de décision (aspect politique), leur accès au crédit et à la propriété foncière (aspect économique et social) et leur placement dans la haute fonction publique nationale (aspect administratif).

3.1. Développement humain et réduction de la pauvreté

Les préoccupations du développement humain rejoignent en premier lieu celles de la réduction de la pauvreté et touchent les aspects spécifiques tels que l'égalité du genre, le VIH/SIDA.

3.1.1 Réduction de la pauvreté

L'objectif immédiat est de porter la croissance du PIB à 7% par an, ce qui devrait permettre d'augmenter le PIB per capita de 3 ou 4%, taux qui représente le minimum requis pour réduire la pauvreté, en plus des efforts importants d'amélioration de la redistribution des fruits de la croissance.

Selon l'enquête Budget-Consommation de 1983/84 l'incidence de la pauvreté rurale était de 47% dans le Sud contre 41% pour le Nord, mais en ce qui concerne la « pauvreté absolue », le Nord rural comptait 25% contre 24% au Sud rural. Selon l'enquête ECAM 1996, la pauvreté rurale s'est vue aggravée : alors que la population rurale ne représentait que 55% de la population totale, elle comptait pour 86,5% du nombre total des pauvres. L'incidence de la pauvreté était plus élevée en milieu rural, où toutes les catégories de la population étaient concernées, alors qu'en milieu urbain, seuls certains âges et certaines catégories se trouvaient parmi les pauvres. Dans les villes de Yaoundé et de Douala par exemple, la pauvreté s'est avérée plus concentrée dans les segments plus jeunes de la population. Dans d'autres milieux urbains, la pauvreté est apparue plus répandue parmi les groupes les plus âgés.

En outre, plus d'un tiers de la population âgée de plus de seize ans ne perçoit aucun revenu professionnel. Ce sont les personnes n'exerçant aucune activité ou étant scolaires, étudiants ou apprenties non rémunérées. Plus de 60 % de la population recevant un revenu professionnel bénéficie de moins de 360 000 FCFA par année, soit moins de 30 000 FCFA par mois. En revanche, un peu plus de 20 % de cette population touche plus de 750 000 FCFA par an, soit plus de 62 500 FCFA par mois. Il y a donc une inégalité remarquable au sein de la société camerounaise. L'enquête ECAM II a confirmé le degré de l'inégalité en 1996, bien qu'en deçà du niveau révélé par l'enquête similaire de 1984. En effet, les inégalités du revenu se sont révélées plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural. Les différents niveaux de vie sont également apparus par sexe, région et groupes socioéconomiques.

Pour les prochaines années, la priorité consistera donc à mettre en place en parallèle avec la relance de la croissance, des politiques de réduction des inégalités. La lutte contre les inégalités en termes de conditions de vie et notamment de capital humain passe par une meilleure allocation des ressources vers les plus pauvres (ciblage spatial ou social, accent sur les besoins essentiels). La lutte contre les inégalités en termes de capital social passe par la poursuite du processus de démocratisation, ce qui ne peut qu'améliorer la gouvernance.

La paupérisation croissante de la population combinée à de faibles investissements dans les secteurs sociaux en général et sanitaire en particulier, ont poussé le gouvernement camerounais à concevoir un document de stratégie de réduction de la pauvreté en 2000 (DSRP-I). Ce document qui a aussi servi au Cameroun pour porter sa candidature au mécanisme PPTTE est aujourd'hui le document de référence en matière de lutte contre la pauvreté.

Le Gouvernement s'est engagé fermement par la Déclaration publiée en décembre 1998 à poursuivre avec efficacité la lutte contre la pauvreté au Cameroun, de manière à réduire considérablement et durablement la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté.

La réussite de cette stratégie passe par le renforcement du partenariat entre le secteur public, le secteur privé, les ONG et la société civile dans la définition des objectifs, des actions et des mécanismes d'exécution.

Avec la disparition de « l'Etat providence » et la paupérisation de la vie socio-économique, les populations doivent prendre en charge leur propre développement afin d'assurer la transition entre les économies de survie et de développement durable. Des stratégies nationales, décentralisées et locales doivent être mises en œuvre avec les instruments (micro-crédits, équipements adaptés, etc.) et les formations appropriées de création et de renforcement des capacités, afin d'accélérer la création d'emplois modernes capables de résorber le chômage des jeunes diplômés et surtout des jeunes filles.

3.1.2 L'équité et le pouvoir de la femme

Au Cameroun, la femme assure plus de 60% de la production agricole paysanne et se trouve au centre de l'alimentation, de l'éducation et de la santé familiale. Le pourcentage des ménages dont le Chef est une femme est passé de 17,9% en 1991 à 22,4% en 1998. Elle est cependant loin de faire valoir ses aspirations et ses préoccupations dans la société. C'est surtout en milieu rural qu'on trouve les situations les plus extrêmes du point de vue du statut inférieur de la femme et de sa surcharge de travail, qui se manifestent par les corvées domestiques, les cultures agricoles, les naissances multiples et rapprochées entretenant un état sanitaire déplorable. Cependant les banlieues des grandes villes connaissent

des situations qui sont pire au plan matériel, même si, au plan de l'expression d'opinion ou de recours, les femmes urbaines sont relativement mieux loties. Malgré des efforts engagés par les autorités camerounaises pour l'amélioration de la condition de la femme et la promotion de l'équité, un défi reste à relever à la base à travers la vie associative, l'éducation et la formation des jeunes filles, la justice et l'accès égalitaire aux facteurs de production, aux emplois et au patrimoine. Tous les chantiers de développement devraient prendre en compte l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir de la femme, la politique nationale de promotion de la femme et la stratégie sectorielle de promotion de la femme.

3.1.3 La lutte contre le VIH/SIDA

La plupart des indicateurs montrent que le taux de prévalence du VIH au Cameroun n'a cessé d'augmenter, passant de 0,5 % en 1986 à 11 % en 2000.

Par ailleurs, les chiffres du Programme commun des Nations Unies contre le VIH/SIDA (ONUSIDA) pour 1998 et pour le Cameroun montrent qu'au milieu des années 1990, plus de 15 % des chauffeurs routiers et des militaires étaient porteurs du VIH et que les taux dépassent les 20 % chez les prostituées de Yaoundé et 35 % chez celles de Douala. Aujourd'hui, ces taux sont certainement plus élevés avec une moyenne nationale de 11%.

Les statistiques récentes du Ministère de la Santé Publique indiquent plus de 24 000 cas de malades du SIDA dans le pays. L'édition 2000 du rapport de l'UNICEF, « Progrès des Nations » ajoute que 7,8% des filles du Cameroun et 3,8% des garçons de moins de 24 ans sont infectés par le VIH. Le Gouvernement reconnaît que le VIH/SIDA n'est plus seulement un problème de santé publique. Si l'épidémie n'est pas contenue, elle deviendra la plus grande menace pour le développement du Cameroun car elle décimera la main d'œuvre, réduira l'espérance de vie, anéantira l'épargne des populations, appauvrira les familles, fera des millions d'orphelins et modifiera la structure de la société.

Les raisons principales qui expliquent ces taux élevés de VIH/SIDA sont la pauvreté, l'ignorance d'une partie de la population sur la maladie et la faiblesse des campagnes de sensibilisation.

3.1.3.1 – Défis pour atteindre l'objectif du millénaire par rapport au VIH/SIDA

Trois défis majeurs sont à surmonter pour stopper et enrayer la diffusion de l'épidémie du VIH/SIDA au Cameroun :

- Faire davantage prendre conscience du danger en améliorant l'information;

- Promouvoir un changement de comportement par une campagne de communication très médiatisée;
- Augmenter l'utilisation des préservatifs dans les groupes identifiés à risques (prostituées, chauffeurs de camions, etc.) et dans la population en général.

3.1.3.2 – Environnement favorable (Politiques et Programmes)

Le 12 Septembre 2000, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a lancé un plan stratégique de lutte contre cette maladie. Il s'agit en fait d'un document qui définit les grands axes de la lutte et jette les bases pour une collaboration entre l'Etat, les acteurs nationaux, les partenaires bilatéraux et internationaux dans la lutte contre le SIDA au Cameroun. Ce plan stratégique a également une approche sectorielle décentralisée qui est nécessaire pour enrayer la diffusion du virus. Le Président de la République a parlé en public et pour la première fois, du problème du SIDA dans son message du nouvel an 2001. Au Sommet Afrique-France tenu en janvier 2001, la Première Dame du Cameroun a conduit une initiative pour obtenir un engagement commun de toutes les Premières Dames d'Afrique pour combattre l'épidémie du SIDA. Une déclaration à cet effet a été cosignée à la réunion des Premières Dames qui s'est tenue en parallèle au Sommet Afrique-France de janvier 2001. Il est attendu de ces actions prises au plus haut niveau politique qu'elles ouvrent de nouvelles opportunités dans la lutte contre l'épidémie du SIDA.

Les actions entreprises au niveau national dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, ont mis en évidence la nécessité de prendre en compte le monde du travail, gravement touché par l'épidémie, avec des conséquences importantes pour les personnes, pour les groupes sociaux, mais aussi pour l'économie. Les employeurs camerounais, aux côtés de leurs pairs de la sous-région, ont entamé la mise en oeuvre d'un plan d'action pour lutter contre le VIH/SIDA dans l'entreprise. Les organisations de travailleurs se montrent prêtes à collaborer à sa mise en oeuvre, et la Banque Mondiale va appuyer la concrétisation de cette initiative soutenue par le BIT - en coordination avec les partenaires d'ONUSIDA et du PNLIS.

Le Gouvernement devrait prendre des mesures réglementaires et administratives visant à donner effet aux Directives internationales sur le VIH/SIDA (adoptées par la Deuxième Consultation conjointe sur le VIH/SIDA et les Droits de l'Homme, organisée à Genève par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'ONUSIDA), plus particulièrement en ce qui concerne la lutte contre les mesures anti-discriminatoires en matière d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. Des mesures de protection particulières devraient être adoptées pour les personnes détenues atteintes ou malades du VIH/SIDA.

3.1.4 La lutte contre le paludisme

Le paludisme constitue un problème de santé publique majeur. Il fait partie des cinq maladies les plus importantes au Cameroun. Il représente 45 à 50% des consultations médicales, 23% des hospitalisations, 26% des arrêts maladie, 40% des décès chez les enfants de moins de 5 ans, 30 à 35% de décès, 35% de la mortalité dans les formations hospitalières et 40% du budget annuel de santé des ménages. Ces données sont certainement sous-estimées car elles ne provenaient que d'une partie des formations sanitaires.

Le paludisme représente un fardeau sur plusieurs plans. En terme de morbidité, 2 millions de cas sont notifiés par an. En terme de mortalité le paludisme constitue la première cause de mortalité. En terme économique, on note la perte du temps de travail (arrêt-maladie, journées d'hospitalisation et de convalescence), le coût du traitement et de la prévention, les pertes économiques associées à la mortalité et la morbidité infantiles liées au paludisme, l'accroissement de la résistance aux médicaments anti-paludiques courants qui induit l'élévation des coûts de traitement etc.

La lutte contre le paludisme au Cameroun s'inscrit depuis un certain nombre d'années, dans trois axes stratégiques opérationnels, et trois axes d'appui au programme national. Les axes stratégiques opérationnels concernent la prise en charge des cas, la lutte anti-vectorielle, et l'IEC (Information-Education-Communication). Les axes d'appui concernent le renforcement des capacités, la recherche opérationnelle et la surveillance épidémiologique.

L'Initiative « Faire Reculer le Paludisme » (FRP), lancée conjointement en 1998 par les partenaires que sont le PNUD, la Banque Mondiale, l'UNICEF et l'OMS, est venue renforcer la mise en œuvre de ces stratégies. L'adhésion du Cameroun aux principes de Faire Reculer le Paludisme a abouti à une nouvelle démarche qui consiste à élaborer des stratégies sur des bases factuelles; ce qui a eu une incidence sur le programme national de lutte contre le paludisme en terme de gestion des activités de lutte, de plaidoyer pour obtenir un consensus autour de l'initiative, d'implication de partenaires variés, de renforcement institutionnel, de développement des stratégies à mettre en œuvre, de recherche de moyens et de plaidoyer pour obtenir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de Faire Reculer le Paludisme au Cameroun.

Le Président de la République s'est engagé personnellement dans la lutte contre le paludisme dans une correspondance adressée le 28 avril 1999 à Madame le Directeur Général de l'OMS. Une Déclaration de Politique Nationale de Lutte contre le Paludisme a été élaborée et adoptée, un Groupe de Travail National pour la lutte contre le Paludisme (GTNP) est en place. En outre, le Gouvernement camerounais a pris part au sommet des Chefs d'Etat et de

Gouvernements africains, relatif à l'Initiative FRP à Abuja le 25 avril 2000, avec signature de la « Déclaration d'Abuja pour Faire Reculer le Paludisme en Afrique ».

Le lancement officiel de l'initiative RBM au niveau national a été effectué en juillet 2000 par le Ministre de la Santé Publique, avec la participation des Représentants des bureaux locaux des principaux partenaires de l'initiative à savoir, l'OMS, l'UNICEF, la Banque Mondiale et le PNUD.

Le Ministère de la Santé est en train de finaliser le Plan Stratégique National Paludisme (PSNP).

3.2 Développement rural

L'augmentation rapide de la population urbaine (environ 6,5 % l'an avec un taux d'urbanisation estimé à 49,2 % en 1999) appelle de très forts taux de croissance de la production marchande et une profonde transformation de l'appareil de production. Elle suppose également qu'il faut réduire la pauvreté, omniprésente dans les campagnes, et faire face à la montée des risques écologiques et sociaux dans de nombreuses régions.

Pour relever ces défis, le Gouvernement a engagé à partir de février 2001, à travers une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs du monde rural, la préparation d'une stratégie de développement du secteur rural, qui constitue la composante rurale du DSRP.

Cette stratégie s'articule autour de quatre axes d'interventions que sont :

- la modernisation des systèmes de production ;
- la promotion des institutions ;
- la construction d'un cadre incitatif ;
- la gestion durable des ressources naturelles.

Ces axes stratégiques ont été décomposés en dix-neuf (19) programmes couvrant l'ensemble des priorités du secteur.

Sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, la stratégie est en cours de finalisation. Ce document, une fois adopté, devrait permettre au secteur rural de mieux absorber les fonds de l'Initiative PPTE.

- L'impact sur la production, la productivité

Pour les dix prochaines années, on peut raisonnablement faire l'hypothèse que la demande alimentaire va augmenter d'au moins 75 % en quantité (demande

urbaine nationale + exportations). Pour satisfaire cet objectif important pour l'économie nationale et la paix sociale, il faudra un taux de croissance annuel de la production vivrière marchande d'environ 6% par an. C'est un taux considérable, sensiblement supérieur à celui enregistré au cours des dernières années (années les plus favorables), qui suppose une profonde transformation et la pleine mobilisation de tout l'appareil de production. Un tel taux, appliqué aux seules productions vivrières marchandes, ne manquera pas d'avoir d'importantes répercussions sur les autres productions.

- L'impact sur l'évolution relative à long terme des grands sous-secteurs et des grandes productions

L'évolution de la demande alimentaire, et également la prise en compte des capacités et des contraintes de l'appareil de production, amènent à avancer les observations suivantes sur les grandes tendances probables ou possibles des sous-secteurs et grandes productions agricoles à moyen et long termes :

Les productions animales sont certainement appelées à connaître une importance sensiblement accrue : l'accroissement et l'évolution de la demande urbaine, l'amélioration de la consommation alimentaire rurale requièrent (approximativement) un quasi doublement des productions animales (viande, lait, œufs) dans les dix prochaines années, ce qui implique une attention privilégiée aux productions à cycle court et aux UP semi-intensives et intensives (élevages avicoles et porcins, petits ruminants). Cette nécessaire expansion des productions animale aura par ailleurs l'avantage de favoriser l'intensification durable des systèmes de production.

Dans le sous-secteur des productions végétales, les grands équilibres actuels entre cultures vivrières et cultures industrielles et d'exportation seraient peu modifiées :

- Les grandes productions vivrières (manioc, plantain, maïs, mil/sorgho) devraient croître à un rythme parallèle à celui de la population rurale et urbaine, car elles répondent à des habitudes de consommation bien ancrées ;
- Les productions de palmier à huile et de canne à sucre sont appelées à croître en raison des perspectives de marché intérieur et de la présence d'UP dynamiques ;
- La production de cultures maraîchères devrait continuer à se développer à un rythme soutenu : la consommation marchande, déjà relativement élevée (près de 60 kg/an/habitant), devrait croître avec la population urbaine ; la production destinée à l'auto-consommation paysanne devrait augmenter pour améliorer la diète alimentaire. Celle de fruits a devant elle un marché plus ouvert lié à de réelles potentialités d'exportation à l'état brut ou de produits transformés ;

- La demande de riz connaîtra certainement une forte croissance, la production actuelle est faible, mais elle pourrait se développer dans le nord où elle bénéficie d'un avantage comparatif en raison de coûts de transport élevés du riz importé. Ailleurs, les perspectives d'évolution sont incertaines ;

Pour la forêt et la sylviculture, il faut bien convenir qu'à long terme, le patrimoine forestier court le risque de se rétrécir compte tenu des besoins croissants d'espaces pour les productions végétales et animales. Ce risque pourrait s'amenuiser grâce à un suivi de l'évolution du couvert végétal. Par ailleurs, le potentiel socio-économique de l'écotourisme et de la faune (y compris la chasse) est largement lié au développement incertain du tourisme étranger.

➤ La réduction de la pauvreté rurale

Le traitement de la pauvreté en milieu rural peut être direct et consister en mesures à moyen et court termes ciblées sur les UP, les régions et les populations (notamment les femmes) les plus vulnérables, impliquant en particulier :

- la promotion de la sécurité alimentaire, en priorité dans la zone soudano-sahélienne et dans les Hauts Plateaux de l'Ouest ;
- le développement de l'emploi rural (transformation des produits agricoles, artisanat rural...) et de l'emploi agricole péri-urbain (UP centrées sur le maraîchage, les fruits, ou les élevages semi-intensifs ou intensifs) ;
- le développement d'infrastructures économiques (routes), sociales et culturelles (éducation, santé, eau potable, etc.) dans tout le milieu rural, particulièrement dans les régions les plus démunies ;
- le promotion des femmes rurales à travers la mise en œuvre dans tous les programmes d'action de mesures spécifiques en leur faveur : accès aux ressources productives (crédit, terre et eau) ; information et formation ; diminution de la pénibilité des travaux ; meilleure représentation dans les organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles ;
- l'accessibilité et la disponibilité des services de santé de la reproduction aux groupes-cibles d'une part et de l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé primaire d'autre part ;
- le renforcement des capacités des femmes dans la gestion des ressources naturelles.

La rareté relative des ressources financières disponibles suggérerait de les allouer à des fins productives afin d'accroître à terme les possibilités d'intervention en faveur des populations pauvres, mais ces populations n'ont généralement pas «le temps d'attendre ». La résorption de la pauvreté doit être engagée à court et moyen termes : c'est un impératif politique, un engagement clair des Autorités nationales, appuyé par la coopération internationale.

- La réduction des risques écologiques et sociaux

La stratégie de développement devra accorder une très grande attention aux problèmes d'aménagement de l'espace rural, pour réduire les trop grandes pressions foncières et démographiques observées dans de nombreuses régions, et, par là, mieux préserver les ressources naturelles (ressources foncières, biologiques, forestières...) et la paix sociale en milieu rural.

3.3 – Croissance de qualité par l'industrialisation et pour la création d'emplois

Le Cameroun est depuis presque une décennie, l'économie la plus stable de la sous-région Afrique centrale. Après avoir connu une croissance moyenne de son PIB de 8,8% entre 1978 et 1986 grâce aux évolutions des cours du pétrole, le pays a connu une crise sévère de 1987 à 1993 à cause de la détérioration des prix internationaux du pétrole (-66%), du café et du cacao (50%). L'économie extravertie, basée dans le temps sur les produits primaires agricoles n'a pas eu des stratégies appropriées pour se convertir en économie endogène. Ce qui a entraîné une crise sociale sans précédent. Cette crise sera suivie de la dévaluation du FCFA en janvier 1994 qui a aggravé le poids de la dette extérieure ainsi que la pauvreté monétaire des ménages.

Pourtant, la restructuration générée par la dévaluation du FCFA a eu des effets favorables sur la satisfaction de la demande solvable interne par les productions nationales et sur l'initiative privée locale. Un nombre important de Camerounais qui se sont enrichis durant la période du « boom » pétrolier ont investi dans des entreprises de substitution aux importations. Cette dynamique a débouché sur la création d'un embryon de tissu de PME et quelques grandes entreprises à vocation régionale, voire internationale. Cependant, cet élan tardif et contrasté n'a pas pu résorber le chômage et la pauvreté structurelles d'une économie en transition.

De 1995 à 2000, le Cameroun a adopté, avec l'appui des Institutions de Bretton Woods, des réformes d'ajustement structurel aux résultats mitigés mais qui ont conduit à une croissance du PIB de 4% en moyenne par an. D'après la Cellule de Synthèses macro-économiques du Comité Technique de Suivi des programmes économique (CTS), la reprise des cultures vivrières (15,7 % du PIB) et des industries manufacturières (11,9% du PIB) aurait contribué à la croissance globale. Plus récemment avec l'investissement privé immobilier et la relance de grands projets de construction (routes et pipe-line Tchad-Cameroun), le secteur des bâtiments et travaux publics a connu un essor de plus de 20% par an. L'exploitation forestière s'est aussi développée à la suite de la restructuration du secteur.

La croissance forte étant le meilleur gage de la réduction de la pauvreté qui est le principal défi du développement au Cameroun, il importe de scruter minutieusement les sources et facteurs susceptibles d'assurer une croissance et un développement durables. La lecture de l'équation d'offre globale de l'économie camerounaise sur la décennie 90 suscite un certain nombre de mesures susceptibles de stimuler une croissance forte, soutenue, équitable diversifiée et durable au Cameroun.

Parmi ces mesures, on peut notamment citer la redynamisation des exportations à forte valeur ajoutée, la relance des investissements productifs, le développement des mécanismes d'appui et de soutien aux activités de production, de distribution et répartition des biens et services, et le développement du capital humain du niveau de base à la maîtrise du savoir et de la technologie afin de garantir la mobilité sectorielle et professionnelle. Pour une meilleure opérationnalisation de ces mesures, il y a lieu de redéfinir le rôle des principaux acteurs dont notamment l'Etat, les entreprises, les différents acteurs sociaux. En effet, l'Etat doit être le lieu de réduction des disparités sociales, économiques et spatiales, de mobilisation des instruments d'appui et de promotion des acteurs privés au sens large, de définition et de respect des règles du jeu économique et social. Les entreprises doivent être le lieu de développement de la richesse et de la citoyenneté. D'où l'intérêt des politiques de promotion de l'esprit d'entreprise et de la culture d'entreprise, en particulier de l'entrepreneuriat national, sans que cela empêche l'ouverture à l'entrepreneuriat extérieur.

3.4 La transparence dans la gestion du bien collectif

Au terme ou à un certain niveau du processus de démocratisation en cours du Cameroun, il serait souhaitable que les institutions légales aient des délégations de pouvoir respectées par tous les acteurs et qu'il existe des contre-pouvoirs qui respectent les règles du jeu et les arbitrages bien rodés. Autrement dit, il s'agit de parvenir à un Etat de droit dans lequel les erreurs et les dysfonctionnements de l'administration ou même du pouvoir politique en place ont des conséquences minimales que la société peut facilement corriger et absorber. Le Cameroun n'est pas encore rendu à ce niveau de démocratisation. Le pays se caractérise en effet par une économie fragilisée par la crise économique des années 80 et par les réformes économiques qui ont souvent engendré des dysfonctionnements de l'appareil étatique et du secteur privé. Ces réformes ont par ailleurs aggravé l'état de pauvreté de certaines couches de la population et accentué le fléau de la corruption.

Les autorités politiques, ont manifesté leur volonté de raffermir la démocratie, de promouvoir un Etat de droit et de lutter véritablement contre la corruption, par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme National de Gouvernance (PNG). Toutes les institutions de la société camerounaise : secteur public,

secteur privé et société civile adhèrent et participent à ce programme. Ce programme bénéficie de l'appui de la Communauté Internationale, notamment le PNUD.

L'objectif ultime de ce programme est de transformer l'Etat en un système efficace de pilotage et de régulation permettant d'assurer un développement économique, social et culturel durable. Or, le développement repose sur une gestion efficace de l'économie : de la planification des programmes et projets, à leur suivi et évaluation en passant par leur exécution. Tout ce processus exige des compétences techniques et institutionnelles qu'il faut former ou renforcer.

Ici comme ailleurs en Afrique, l'échec de nombreuses réformes économiques pour réduire la pauvreté conduit à repenser les stratégies de développement. Il est de plus en plus admis que les pauvres qui sont les bénéficiaires de ces programmes doivent aussi en être les principaux acteurs. Ceux-ci doivent être impliqués aux différentes étapes de formulation, exécution, suivi et évaluation des projets économiques et sociaux. Renforcer les capacités des organisations qui les représentent solidifie et facilite la mise en œuvre des initiatives en vue du développement local et une plus grande participation des populations à la gestion de leur environnement économique, culturel et social.

Le développement ou le renforcement du partenariat entre l'Etat, le secteur privé, la société civile et la communauté internationale sont des facteurs incontournables de la réussite de ces projets. Dans cette perspective, des cadres de concertation et d'échanges doivent être mis en place. Ces cadres seront établis au niveau national, sous régional et régional.

Pour des raisons historiques, et du fait de son énorme potentiel économique, le Cameroun doit consolider sa position de pôle de développement dans la sous-région. Il sera alors appelé à jouer un rôle stratégique de plus en plus important dans la mise en œuvre des initiatives économiques, politiques et sociales de portée sous-régionale. Mais pour que cette vocation de locomotive lui soit entièrement acquise, et que ce positionnement se manifeste, il importe qu'il s'engage davantage dans un dialogue constructif avec les autres pays de la sous-région et leurs partenaires au développement dans la sous-région. Ils pourront ainsi développer une vision de long terme du développement intégré des économies de la sous-région pour mieux s'insérer dans la mondialisation.

La décentralisation est au centre d'une répartition plus équitable des ressources et d'une meilleure répartition des infrastructures et équipements. Elle favorise de ce fait l'équilibre entre la population, les infrastructures sociales et économiques, l'environnement et le développement. Elle favorise également une plus grande prise de conscience des populations de leurs droits et devoirs. Il sera nécessaire de former les leaders d'opinion, les élus locaux et les responsables des communautés et autres organisations à la base pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle.

3.5 L'éducation de base et la préparation de l'avenir

Pour que les progrès enregistrés dans les domaines de l'économie et de l'emploi d'un pays soient significatifs et durables, la base éducative de celui-ci devrait être solide, reproductible et irréversible. De plus, l'éducation de base devrait inclure la promotion ou la diffusion des droits de l'homme, et la sensibilisation aux préoccupations environnementales. Plus concrètement et conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Yaoundé sur l'éducation aux droits de l'homme en Afrique centrale adoptés en mars 2001, deux axes majeurs devraient être suivis :

- sur le plan de l'éducation formelle, il conviendrait de procéder à l'introduction des droits de l'homme dans le cursus scolaire ;
- sur le plan de l'éducation informelle, il conviendrait d'adopter une politique de vulgarisation adaptée au monde rural, en s'appuyant sur les radios communautaires, les communautés de base, les ONGs des droits de l'homme et de développement et les autres media.

Or, l'efficacité interne du système éducatif du Cameroun est faible et se pose avec acuité dans les premières années du primaire avec un taux de déperdition de 42 %. Parmi les causes de cette faiblesse, l'on peut relever : i) des procédures d'évaluation inappropriées ; ii) l'absence d'un système pédagogique de médiation propre à faire surmonter les difficultés de base et améliorer les performances ; iii) les mauvaises conditions d'enseignement et d'apprentissage ; iv) un système de santé scolaire défaillant ; v) la non-couverture des programmes d'enseignement ; vi) l'absentéisme des enseignants ; vii) la pénurie de manuels scolaires et matériels didactiques ; viii) l'absence d'une politique de formation continue des enseignants, et ix) une prise en compte insuffisante de la demande du marché du travail.

L'éducation de base est caractérisée par des problèmes importants au niveau de la qualification des enseignants. Près de la moitié des enseignants n'ont pas bénéficié d'une formation initiale suffisante. Beaucoup de classes sont confiées à des vacataires sans formation recrutés par les parents. La formation continue est quasi inexistante. La faiblesse de la supervision et l'absence de conseils pédagogiques du fait du manque de formateurs et de la centralisation de la fonction d'inspection ne sont pas de nature à améliorer l'offre d'éducation.

Par ailleurs, les conditions de scolarité des élèves et de travail des enseignants tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales sont déplorables. Les effectifs sont pléthoriques (souvent plus de 100 élèves par classe, voire le double dans les grandes agglomérations) et l'absence de commodités élémentaires pour un enseignement adéquat (eau courante, électricité, WC, ateliers et laboratoires etc.) contribuent à la qualité médiocre de l'éducation.

La rémunération des enseignants, surtout depuis la réduction de 60 % des salaires effectuée en 1993 a conduit à des comportements incompatibles avec la fonction d'enseignant (activités parallèles, absentéisme). De plus, les écoles sont caractérisées par la violence et par un manque de moralité qui découragent aussi bien les élèves que les parents, et expliquent en partie le retrait des filles et le recours aux enseignements alternatifs (notamment dans les écoles coraniques) dans les régions du Nord du pays.

Cependant, depuis quelques années, le capital privé se développe et prend en charge une part de plus en plus importante de l'éducation primaire et secondaire, et même certaines formations techniques et professionnelles.

L'Etat a décidé l'adoption d'une Loi d'orientation sur l'éducation en 1998. Le Gouvernement a aussi décidé la suppression de la contribution exigible pour les écoles primaires en février 2000. Il a procédé, la même année, à la révision de la politique du livre scolaire, en supprimant le monopole et en introduisant un comité indépendant pour le choix des manuels. Les écoles normales ont été réouvertes après plusieurs années de fermeture et les recrutements d'enseignants ont repris.

Des mesures sont à l'étude pour l'amélioration de la situation du personnel enseignant par l'adoption d'un nouveau statut des corps des personnels, et le réaménagement de la grille des salaires, et d'un nouvel organigramme du MINEDUC. De plus, l'éducation par l'alphabétisation fonctionnelle devrait être retenue pour les adultes.

Une Politique Sectorielle de l'Education a été formulée en 2000 dans le cadre du programme de la reconversion de la dette (PPTE). La stratégie est axée sur quatre priorités : i) l'universalisation de l'enseignement primaire ; ii) l'amélioration de l'accès et de l'équité dans les autres niveaux d'enseignement ; iii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements ; iv) l'amélioration de la gestion et de la gouvernance.

Afin de réaliser ces objectifs, les ressources seront dégagées entre autres dans le cadre de l'initiative PPTE pour : i) accroître l'offre d'éducation de base par la construction et l'équipement des infrastructures scolaires, le recrutement des enseignants, l'augmentation et le renforcement des structures d'alphabétisation ; ii) améliorer la qualité de l'éducation de base à travers une formation initiale et continue des enseignants, la refonte des curricula, la fourniture des manuels scolaires et matériels didactiques ; iii) élaborer la carte scolaire à travers la mise en place d'un système efficace de collecte et de traitement des données statistiques.

3.6 Autres enjeux à caractère transversal

3.6.1 Services sociaux essentiels

La santé doit être le premier domaine d'investissement social de l'Etat et des populations compte tenu de l'énorme retard accumulé dans ce domaine tant du point de vue des infrastructures que des personnels intermédiaires qualifiés, de modernisation du fonctionnement des hôpitaux et autres formations sanitaires. Il en est de même de la Santé de la reproduction dont les principaux axes prioritaires ont été élaborés en 1999. La propagation de l'épidémie VIH/SIDA et du paludisme, les maladies diarrhéiques et autres, devront faire l'objet de politiques de prévention et de stratégies trans-sectorielles. Ainsi, les politiques de l'eau, de l'habitat et de l'assainissement seront des vecteurs privilégiés d'accès des populations aux conditions sanitaires de base, accompagnées par des stratégies d'information, de sensibilisation et de formation. La mère et l'enfant ainsi que les jeunes doivent être les premiers bénéficiaires des améliorations recherchées.

Par ailleurs, il est désormais clairement établi qu'il existe une relation étroite entre la pauvreté et la santé. Une santé défaillante ou encore la maladie peuvent précipiter la famille en dessous du seuil de la pauvreté, soit du fait que les coûts de traitement sont supérieurs aux revenus de la famille, soit parce que le pourvoyeur de revenus perd un temps précieux du fait de la maladie, de l'invalidité et de l'obligation de s'occuper des malades.

Les niveaux élevés de la dégradation de certains indicateurs de santé du pays (mortalité infanto-juvenile de 150,7 pour 1 000 naissances vivantes, et maternelle de 550 pour 100 000 naissances vivantes par exemple), font payer un lourd tribut au Cameroun sur le plan de la qualité de la vie et du capital humain. La santé et la pauvreté sont en corrélation avec le profil épidémiologique du pays ainsi que la performance du système de santé. Créer des conditions qui améliorent la santé des populations permettrait ainsi une réduction durable de la pauvreté. Cette réduction influencerait tout aussi positivement à l'amélioration constante de la santé individuelle et collective.

3.6.2 Le cadre de vie et la sécurité

La pauvreté engendre chaque jour son lot de misère se manifestant par un nombre croissant de problèmes tels que l'habitat insalubre, la sous-nutrition et la malnutrition, la dégradation de l'état de santé de la population, la délinquance et l'usage de drogues, l'insécurité physique et matérielle, le déracinement social et la marginalisation. Devant cette panoplie de problèmes, le pauvre n'a de choix que de s'adonner à toutes sortes de besognes pouvant satisfaire ses besoins ne serait-ce que temporairement. A cet effet, des politiques et stratégies doivent être identifiées et mises en œuvre par le Gouvernement et la Société civile avec l'appui des partenaires tels que les agences du système des Nations Unies. Il

s'agirait donc de combattre la mortalité maternelle et infantile due à la malnutrition et à la sous-nutrition; de bannir la faim et la famine ; de promouvoir le renforcement des pouvoirs de la femme et l'approche genre; de réinsérer les enfants de la rue et les mendiants physiquement aptes; de soulager et de redonner dignité aux handicapés et personnes vulnérables; de lutter contre le chômage et la délinquance des jeunes déscolarisés ou non scolarisés par l'auto-emploi, le sport et la culture; de développer avec les collectivités territoriales des programmes de logements décentes et d'assainissement; d'étendre l'accès à l'eau potable et aux soins de santé primaire.

La plupart de ces préoccupations sont prises en compte dans le «Document Cadre sur la Gouvernance Locale » élaboré par le Gouvernement avec l'appui du SNU (PNUD et CNUEH-Habitat notamment) et dont les trois volets sont :

- le volet « Consultations de ville » visant essentiellement à appuyer les municipalités et leurs partenaires institutionnels pour mieux coordonner les politiques sectorielles qui influencent les conditions de vie des pauvres ;
- le volet « Villes plus sûres » visant particulièrement à développer les capacités locales de formulation et de mise en œuvre des stratégies locales de prévention de la violence, de la délinquance et de l'insécurité ;
- le volet « Formation des élus locaux –phase pilote » visant notamment à aider les élus municipaux à représenter leurs concitoyens, à diriger leur municipalité et à collaborer efficacement avec les représentants du Gouvernement central.

3.6.3 – Intégration régionale

Pour être durable, le processus d'intégration régionale devrait aller au-delà des dimensions économique et monétaire. Ainsi, le Gouvernement camerounais devrait s'impliquer davantage dans le renforcement des mécanismes de coopération existants dans les domaines autres qu'économique et monétaire. Il s'agit essentiellement des activités de coopération dans les domaines de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits (COPAX , MARAC et FOMAC), dans ceux relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie à travers le projet du Parlement sous-régional de la CEMAC ; et celui de l'environnement à travers l'harmonisation des normes et réglementations ayant une incidence sur les échanges économiques entre les Etats.

Le processus de l'intégration régionale devrait en fait apporter en lui-même des perspectives intéressantes de croissance soutenue par la reconnaissance des complémentarités économiques et l'élargissement du marché interne. Le Cameroun constitue quelque 65% de la population de la sous-région CEMAC et son économie est la plus diversifiée. L'intégration offre donc au pays des possibilités économiques importantes à condition que les intérêts des autres pays, surtout ceux qui sont enclavés, soient protégés par des mesures

spécifiques, y compris des mécanismes de compensation des pertes en recettes fiscales, l'établissement de fonds de solidarité.

Entre autres, l'impact sur l'emploi dans les différents pays de la sous-région de la mise en œuvre des mécanismes de concertation et de coopération devrait être intégré aux négociations sur le libre échange, sur l'harmonisation des codes des investissements, des codes du travail, de la sécurité sociale, etc.

Il convient de rappeler que l'intégration régionale est un processus devant conduire à un espace économique homogène par l'élimination progressive des obstacles aux échanges et les discriminations entre les pays comme énoncé plus haut. La conduite de cette politique est généralement menée dans un cadre conceptuel de convergence de politique macro économique qui tient compte des disparités structurelles existantes entre les pays partenaires et qui doivent être corrigées.

3.6.4 – Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Au-delà des multiples discours officiels exprimés au plus haut niveau, des actions concrètes ont été initiées notamment la mise sur pied d'un Programme d'Action Gouvernemental pour la Société de l'Information et du Savoir pour tous (PAGSIS) dont le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique (MINREST) a la charge de définir les contours. D'autres ministères, à l'instar de ceux de la communication, des postes et télécommunications, de l'enseignement supérieur ou de l'éducation ont élaboré des projets dont l'objectif est d'utiliser les potentiels offerts par les NTIC pour promouvoir leurs secteurs d'activités respectifs.

En vue d'accélérer la définition d'un cadre politique et légal pour le développement des NTIC, le Gouvernement a créé par Décret N° 2001/0033 du 26 novembre 2001 du Premier Ministre un Comité ad hoc chargé de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'est cette stratégie qui précisera et clarifiera les objectifs du Gouvernement par rapport aux NTIC.

Le Chef de l'Etat est récemment allé plus loin dans la précision des intentions du Gouvernement dans le domaine des NTIC en annonçant la création d'une Agence des Technologies de l'Information et de la Communication pendant qu'il inaugurerait les centres ressources multimédia au Lycée Leclerc et au Lycée Bilingue de Yaoundé.

Toutefois, parmi les préoccupations du Gouvernement, l'on peut d'ores et déjà relever le souhait d'accélérer l'intégration du pays dans le processus de mondialisation et de répartir de manière aussi équitable que possible les avantages de NTIC en évitant la possible fracture numérique liée à leur

application. Cette préoccupation nécessite un engagement fort, la mobilisation et le soutien des opérateurs, et la création d'un cadre et d'un environnement favorable.

En définitive, ces différents aspects constituent les véritables défis du développement au Cameroun à l'aube du nouveau millénaire. Le système des Nations Unies s'engage dans les programmations de ces différentes agences dans le cadre de l'UNDAF à appuyer le gouvernement camerounais à relever ces défis.

Chapitre IV.

LECONS DE L'EXPERIENCE DE L'AIDE DES NATIONS UNIES AU DEVELOPPEMENT

4.1. L'assistance des Nations Unies

Depuis son indépendance, le Cameroun a bénéficié de l'assistance technique et financière du SNU pour la réalisation des objectifs d'un développement socio-économique harmonieux et soutenu. Cette assistance a été apportée par près de seize (16) agences du système ayant une représentation effective sur le territoire national.

L'assistance du SNU au Cameroun s'élevait à près de 52 millions de dollars US en 1998, soit prêt de 11% de l'aide extérieure totale reçue par le pays. Cependant, au cours des dernières années cette assistance a connu une baisse sensible, en raison d'une part de la baisse générale de l'aide publique au développement et d'autre part aux difficultés financières auxquelles devrait faire face le système lui-même.

L'appui du SNU de type coopération technique s'est concentré dans divers domaines tels que la gestion économique du développement, la lutte contre la pauvreté à travers les secteurs comme la santé (Santé de la Reproduction, VIH/SIDA), l'éducation, la promotion de la femme, l'intégration régionale, l'emploi, l'industrie, etc.

L'assistance des institutions de Bretton Woods a quant à elle connu aussi une régression dans les années 1990 pour s'amplifier au cours des années 2000 grâce aux nombreux programmes d'ajustement tels que la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR), la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) ainsi que l'initiative PPTE.

4.2. Les contraintes et les leçons

La coopération du système des Nations Unies au Cameroun a connu des obstacles qui ont énormément réduit son efficacité. Parmi ceux-ci, l'on peut citer la faible capacité d'absorption des aides extérieures, le manque de mécanismes formels de mobilisation de l'aide entre le gouvernement et le système des

Nations Unies; chaque département ministériel agissant de son côté et consultant les agences individuellement pour se faire financer un tel ou un tel projet de développement.

En outre, il faut citer la contrainte liée à l'absence d'une gestion stratégique de développement. En effet, depuis la disparition des plans quinquennaux, on a assisté à l'absence totale de cadres formels et annuels de référence des politiques de développement à long terme et à moyen terme, dans lequel les partenaires au développement inscriraient leurs domaines d'interventions. Le pays n'a vécu qu'avec des programmes d'ajustement structurel à court terme afin de faire face au service de la dette.

Enfin, une troisième contrainte qui a été la diminution des ressources consacrées aux investissements publics a fortement handicapé la bonne exécution des programmes de coopération des agences du SNU.

Cependant, la décision de la coordination du SNU de mettre en place un bilan commun de pays aidera à relever ces défis. Avec la résolution de la crise financière au niveau du SNU, le combat acharné de l'Etat camerounais et de l'ensemble du SNU contre la corruption et la mauvaise gouvernance, assure que des jours meilleurs se pointent à l'horizon au cours desquels cette assistance technique devra avoir un impact certain sur le développement économique du pays.

Chapitre V.

Plan-cadre d'assistance des Nations Unies **2002/03 - 2006/07**

Le SNU, suite aux différentes consultations internes et aux discussions avec le Gouvernement, a identifié cinq (5) piliers pour l'UNDAF : Population, Sécurité alimentaire et environnementale, Croissance de développement, Bonne gouvernance et renforcement des capacités, et Education pour tous.

5.1. Pilier Population

Introduction

Comme l'indique le document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, la population camerounaise croît à un taux moyen de 2,9 % par an. A ce rythme, elle devrait se situer autour de 24 millions d'habitants à l'horizon 2015.

Conformément aux recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Le Caire, 1994), cet accroissement rapide requiert une augmentation significative de la création de richesses en vue de satisfaire les besoins de base des populations et faciliter l'accès de tous aux services sociaux de base.

Objectifs du Gouvernement

Pour faire face au défi démographique, le Gouvernement entend promouvoir une politique de population compatible avec les contraintes existantes et la valorisation progressive des ressources naturelles.

Par rapport à l'épidémie du SIDA, le Gouvernement a élaboré et est en train de mettre en œuvre le Plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA dont les domaines prioritaires sont :

- la prévention de la transmission sexuelle du VIH ;
- l'organisation de la sécurité transfusionnelle ;
- la réduction de la transmission Mère-Enfant ;
- la prise en charge des personnes vivant avec le VIH ;
- le cadre juridique en faveur des personnes vivant avec le VIH ;
- le développement de la recherche sur le VIH ;
- la coordination du PNLS .

Par ailleurs, le Gouvernement a récemment finalisé sa stratégie sectorielle de santé et Sous-sectorielle Santé de la Reproduction, dont les axes stratégiques devront permettre d'atteindre les principaux objectifs gouvernementaux suivants :

- réduire de 1/3 la morbi-mortalité des groupes les plus vulnérables ;
- mettre en place, à une heure de marche et pour 90% de la population, une formation sanitaire délivrant le Paquet Minimum d'Activités (PMA) ;
- pratiquer une gestion efficace et efficiente des ressources dans 90% des formations sanitaires et services de santé publics et privés, et à des différents niveaux de la pyramide.

Objectifs du SNU

Se référant aux objectifs de développement international/buts de la Déclaration du Millénaire, les objectifs du SNU au Cameroun par rapport à ce pilier sont les suivants :

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de population actualisée et prenant en compte les inter-relations population et développement ;
- Promouvoir la réduction des inégalités et iniquités liées au genre ;
- Améliorer l'utilisation des services de Santé de Reproduction (SR) de qualité pour les populations cibles du Cameroun ;
- Assurer l'accès pour tous aux services de santé de la reproduction de qualité (Le Caire) ;
- Réduire des deux tiers par rapport au niveau de 1990 la mortalité à la naissance et celle des enfants de moins de cinq ans (Le Caire) ;
- Réduire des trois quarts par rapport au niveau de 1990 la mortalité maternelle (Le Caire, Beijing) ;
- Appuyer les efforts d'inversion de la propagation du VIH/SIDA en :
 - supportant de manière cohérente et flexible les efforts sectoriels du Gouvernement;
 - renforçant les capacités nationales pour assister le Comité National créé par le Gouvernement dans la mise en œuvre du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA;

- ciblant le groupe d'âge 15-24 ans;
 - soutenant l'offre des soins de santé primaire;
 - mobilisant les ressources;
 - créant les partenariats;
 - décentralisant les interventions dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Réduire de moitié la morbidité et la mortalité liés au paludisme en particulier chez les populations les plus vulnérables (enfants de 0 à 5 ans et femmes enceintes) d'ici à 2010 en assurant :
- le renforcement de la capacité de la prise en charge des cas à domicile et dans les formations sanitaires publiques et privées ;
 - la prévention du paludisme par la lutte antivectorielle sélective et la chimioprophylaxie antipaludique ;
 - la promotion de la lutte contre le paludisme par l'IEC/Plaidoyer dans le cadre d'un Plan National de Communication sur le Paludisme ;
 - la surveillance épidémiologique ;
 - la mise en place d'un processus gestionnaire efficace ;
 - la formation et le développement de la recherche opérationnelle sur le paludisme ;
 - le développement du partenariat pour la lutte contre le paludisme ;
 - le renforcement des capacités institutionnelles ;
- Appuyer le programme d'activités de formation pour le renforcement des capacités, notamment dans la production des données statistiques désagrégées et par sexe ;
- Appuyer l'élaboration de plans sectoriels de lutte contre le SIDA pour le secteur privé, le secteur public et les confessions religieuses ;

- Intégrer la prévention du VIH/SIDA dans les programmes/projets des agences du système des Nations Unies.

Axes stratégiques

Les grands axes stratégiques retenus pour de ce pilier sont :

- **Politique nationale en matière de Population et Santé/Stratégies/Mise en œuvre** (Opérationnalisation de la Déclaration de la Politique Nationale de population (DPNP) actualisée, Stratégie sectorielle de la santé, renforcement des capacités, égalité et équité des sexes, NTIC, accès facilité à la Santé de la reproduction, lutte contre la paludisme et les maladies tropicales, etc ...);
- **Programme nationale de lutte contre le VIH/SIDA/Stratégies/Mise en œuvre** (Prévention de la transmission sexuelle du VIH, organisation de la sécurité transfusionnelle, réduction de la transmission mère-enfant, prise en charge des PVVIH, cadre juridiques en faveur des PVVIH, développement de la recherche, coordination du PNLS, etc ...) La sensibilisation des décideurs/leaders et du grand public en matière de population améliorée ;

Les indicateurs d'impact

Les indicateurs spécifiques aux objectifs du SNU sont :

- La réduction de 50% d'ici 2015 du pourcentage de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté ;
- La périodicité décennale du recensement général de la population ;
- La périodicité quinquennale des enquêtes démographie/santé ;
- L'éradication des discriminations basées sur le sexe ;
- La réduction de 2/3 d'ici 2015 du taux de mortalité infantile ;
- La réduction de 3/4 d'ici 2015 du taux de mortalité maternelle.

Stratégies envisagées

Elles sont spécifiques à chaque grand axe stratégique. Les plus pertinentes sont les suivantes :

- La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la DPNP,
- L'appui à la prise en compte des orientations de la DPNP actualisée dans les politiques/programmes sectoriels de développement,

- La prise en compte des inter-relations Population/Développement dans les perspectives à moyen et long termes,
- Le développement des outils et de mécanismes de suivi/évaluation pour l'opérationnalisation de la DPNP actualisée,
- L'appui à l'appropriation de la stratégie nationale de communication,
- L'appui à l'appropriation et la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de santé,
- L'appui au troisième RGPH ,
- Le renforcement du système d'information sanitaire pour la gestion du sous-programme et la planification décentralisée des activités de Santé de Reproduction,
- L'appui à la finalisation et à la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle de promotion de la femme,
- L'appui au renforcement de l'offre de services de santé de la reproduction par l'intégration des services de Santé de Reproduction dans le paquet minimum d'activités (PMA) au cours de la réorganisation/réorientation des formateurs sanitaires,
- L'appui à la formulation des stratégies sanitaires stimulant des réponses locales communautaires,
- La sensibilisation sur la dimension genre du VIH/SIDA et ses liens avec le développement.

Les résultats escomptés

Ils sont également spécifiques aux axes stratégiques. Les plus importants sont :

- Une grande attention accordée aux questions de population et de développement par les décideurs ;
- Un changement de comportement des populations ;
- Les capacités nationales renforcées pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de population ;
- La réduction des discriminations basées sur le sexe ;
- L'approche genre prise en compte dans les politiques et programmes ;
- La santé des enfants de moins de 5 ans améliorée ;
- La santé des femmes enceintes améliorée ;
- La PCIME effective dans les localités couvertes par les programmes ;
- L'amélioration de l'offre de service de santé de reproduction de qualité ;
- L'augmentation de la prévalence contraceptive ;
- L'amélioration de la prise en charge des complications de l'accouchement ;
- L'amélioration de la performance du système de santé ;
- L'amélioration de la couverture sanitaire de la population cible la plus vulnérable, en particulier en milieu rural et chez les plus pauvres ;

Les partenaires

Les partenaires de ce pilier sont : le Gouvernement, le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF, l'UE, la GTZ, le PAM, le PNUD, le BIT, la Banque Mondiale, la BAD, les ONG et les centres de recherche.

5.2. Pilier Sécurité alimentaire et environnementale

Introduction

Les développements sur ce pilier se réfèrent aux recommandations du Sommet Mondial sur l'Alimentation (Rome, 1996), à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, 1992) et la Déclaration du Millénaire (septembre 2000).

Au Cameroun, de par son poids économique et le volume de ses potentialités, le secteur rural, comme l'indique le Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, est considéré comme la plate-forme privilégiée pour la relance de la croissance et la réduction de la pauvreté. De même, la dégradation de l'environnement constitue une préoccupation constante du gouvernement.

Objectifs du Gouvernement

Dans le cadre de ses efforts de maintien d'une croissance durable et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement entend revaloriser le secteur rural dans ce contexte de reprise de la croissance. Cette revalorisation s'articule autour de trois axes essentiels que sont :

- La diversification et la transformation des produits d'exportation agricoles, pastoraux et forestiers ;
- La reconstitution d'un dispositif spécifique de financement des activités rurales ; et
- L'extension du champ de couverture du système national de protection sociale des populations rurales.

Par rapport au secteur forestier et à la protection de l'environnement, le Gouvernement entend engager les actions relatives à :

- La mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé sur la conservation et la gestion durables des forêts tropicales et le Plan d'Action d'Urgence adopté par le Gouvernement camerounais ;

- L'élaboration et le suivi des plans d'aménagement et le contrôle des exploitations forestières visant à un développement écologiquement durable du patrimoine forestier ;
- La préservation et la stabilité des écosystèmes forestiers, y compris la gestion et l'aménagement des aires protégées.

Objectifs du Système des Nations Unies

Le SNU entend soutenir les efforts du Gouvernement visant à :

- réduire la malnutrition des enfants ;
- réduire la proportion de la population incapable d'accéder à l'eau potable ;
- mettre en œuvre la stratégie nationale de développement durable à travers notamment la consolidation des acquis en matière de planification stratégique et d'application des différentes institutions de gestion environnementale;
- renforcer les capacités d'analyse et de suivi de l'état de l'environnement ;
- créer les zones naturelles transfrontalières ;
- renforcer la coordination de l'aide et des mécanismes institutionnels liés à la gestion de la biodiversité du bassin du Congo d'autre part.

A cet égard, le SNU a développé en son sein de nouveaux modules de services tels que l'utilisation de l'énergie dans l'industrie et le Protocole de Kyoto, le Protocole de Montréal, et la gestion de l'environnement.

Axes stratégiques

Les grands axes stratégiques retenus pour de ce pilier sont :

- **Développement durable** (Exploitation rationnelle des ressources, production, conditionnement, stockage, transformation, commerce extérieur, écosystème, biodiversité, environnement, forêts, développement rural, énergie, NTIC, engagements internationaux et sous-régionaux en matière de développement durable, etc. ..)
- **Soutien aux initiatives communautaires** (Initiatives favorisant l'accès égal des ruraux, des urbains et des femmes aux crédits, à la formation, aux nouvelles technologies d'information et la communication, aux techniques de production adéquates, aux marchés, etc...)

Résultats escomptés

Les résultats attendus de ce pilier sont :

- Un cadre d'impulsion et suivi des engagements internationaux avec base de données et banque de données ;
- Une amélioration de l'environnement de l'appareil de production ;
- Un renforcement des unités de production des organisations professionnelles agricoles ;
- Un renforcement des missions du service public d'intérêt général ;
- Une stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles intégrée au NLTPS ;
- Une charte sous régionale de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Un cadre politique et légal d'exploitation des ressources forestières avec plan de gestion par les NTICs ;
- Un plan de développement touristique national ;
- Des propositions du Cameroun pour le tourisme et la conservation à l'échelle régionale (CEEAC + Nigeria) ;
- Un plan de développement énergétique national et propositions d'intégration régionale.

Partenaires

Les partenaires de ce pilier sont : le Gouvernement, les Agences du SNU dont notamment la FAO, le PNUD, l'ONUDI, les institutions sous régionales et régionales, les institutions de coopération bilatérale, la société civile, le secteur privé, les ONG, etc.

5.3. Pilier Croissance de développement¹

Introduction

Les deux décennies écoulées se sont caractérisées au Cameroun comme ailleurs en Afrique, par la récession économique et une croissance démographique accélérée. Dans la ligne des politiques de développement suivies pendant cette période, les grandes entreprises industrielles étaient censées contribuer à la croissance économique et à l'absorption de la population active en croissance continue. Or les différentes réformes économiques ont conduit à la compression des dépenses publiques avec pour résultat une régression de la création d'emplois dans le secteur structuré aussi bien public que privé. On estime qu'entre 1983 et 1991, l'emploi dans le secteur industriel a régressé de 8% comme conséquence d'une baisse de 15% de la production industrielle.

L'effet de la crise s'est fait surtout sentir dans les secteurs où la transformation des produits est la plus poussée. Cette situation a mis en exergue la faiblesse de la compétitivité de l'industrie camerounaise. En dépit du retour à une croissance positive depuis 1995, on note une persistance des fragilités et des rigidités structurelles de l'économie et de l'industrie.

Le déclin de l'activité industrielle n'est pas étrangère à l'intérêt grandissant que les pouvoirs publics ainsi que la communauté internationale accordent à la promotion des PME. Cet intérêt se manifeste également pour une meilleure organisation du secteur informel pour accroître la capacité de ce secteur à engendrer des emplois.

Objectifs du Gouvernement

La stabilité macro-économique demeure la condition essentielle pour promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté. Aussi importe-t-il d'améliorer le niveau et l'efficacité de l'investissement dans le capital humain et physique pour promouvoir une croissance forte et durable. A cet effet, le Gouvernement s'emploie à :

- formuler le Programme Intégré du développement industriel durable ;
- promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité afin de créer un investissement privé ;
- accélérer la libéralisation des échanges et approfondir l'intégration sous-régionale et régionale ; et

¹ L'expression de croissance de développement peut qualifier tout processus de création de richesses qui s'accompagne des transformations positives des structures productives et sociales au profit de toutes les couches de la société.

- promouvoir les exportations et la création d'emplois en tirant parti des possibilités que l'économie mondiale offre.

Le Programme Intégré du développement industriel durable viendra soutenir les efforts du Cameroun dans la mise en œuvre des différentes composantes de l'industrialisation du pays. Il contribuera à la reformulation de la politique industrielle, à sa mise en œuvre et à son suivi. La formulation de la politique industrielle devrait constituer l'élément clé du nouveau cadre de mise en œuvre d'une articulation des politiques macro-économiques et sectorielles favorables à l'emploi productif et à la promotion du secteur privé, dans un contexte de lutte contre la pauvreté. La base de réussite de ce programme est la création des infrastructures nécessaires pour un environnement porteur et favorable à la promotion des entreprises et particulièrement des PME. La nouvelle politique industrielle visera à établir les bases d'une nouvelle croissance économique compétitive. Sa méthodologie s'appuiera sur la combinaison « identification des pôles de compétitivité/élaboration des politiques de filières », avec pour préoccupation centrale l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de leurs capacités d'organisation et de croissance, et avec une importante stratégie accordée aux PME comme vecteurs de création d'emplois productifs, dans une vision à long terme. Le résultat recherché visera à intégrer la politique industrielle dans le processus de relance de la croissance et de réduction de la pauvreté, en synergie avec les mesures de stabilisation des finances publiques et de réduction de l'endettement développé dans le cadre de la FASR et dans la logique de la libéralisation de l'économie camerounaise et de son intégration dans l'économie mondiale.

Sur le plan empirique, l'économie camerounaise connaît une croissance ininterrompue depuis sept (7) ans déjà qui a atteint un taux moyen de 4,7% pendant les trois années du programme économique et financier 1997 – 2000. Conscientes que ce taux de croissance est insuffisant pour lutter véritablement contre la pauvreté, les autorités ont convenu pendant le second programme économique triennal un taux moyen supérieur à 5%. De plus, elles ont souhaité parvenir un taux à une croissance équitable, grâce à l'accès d'un plus grand nombre des personnes aux services sociaux de base, aux infrastructures essentielles, aux possibilités de gagner un revenu ou de trouver un emploi. A cet égard, le DSRP s'articule autour d'un programme de mesures de réformes destinées à: (i) promouvoir une croissance durable et forte, (ii) mettre en place des politiques sectorielles et spécifiques de réduction de la pauvreté, et (iii) renforcer la bonne gouvernance pour maximiser l'impact potentiel de la croissance sur la pauvreté.

Par ailleurs, face au défi du chômage grandissant notamment chez les jeunes, le Gouvernement a entrepris de formuler et de mettre en œuvre un programme décennal de création d'emplois. Ce programme vise la création d'emplois pour les jeunes et les groupes vulnérables.

Dans cette perspective, le Gouvernement considère la promotion de l'auto-emploi comme une impérieuse nécessité à court et moyen termes car l'étroitesse actuelle du marché de l'emploi ne permet pas d'absorber l'abondante main-d'œuvre qualifiée disponible. De même, il entend promouvoir des micro projets et des petites et moyennes entreprises (PME) qui constituent de véritables moteurs de la création des emplois et de la génération des revenus pour les pauvres.

En outre, le Gouvernement entend finaliser le Programme décennal de création d'emplois et mettre en œuvre des programmes à haute intensité de main-d'œuvre qui sont également générateurs d'emplois et de revenus.

Enfin, le Gouvernement entend faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active par l'organisation, sur l'initiative du Chef de l'Etat, des salons de création d'entreprises dans les chefs lieux des dix (10) provinces du Cameroun.

La promotion de ces PME sera facilitée par l'accès aux micro-crédits et aux crédits, la décentralisation, l'aménagement équilibré du territoire et la lutte contre la corruption dans les services fiscaux et douaniers.

Dans le secteur de l'industrie, les objectifs peuvent se définir comme suit :

- Le renforcement des capacités du secteur privé (manufacturier, énergétique, etc...)
- L'appui à la mobilisation des investisseurs
- La création de l'emploi dans le cadre des créations de pépinières d'entreprises.
- Le renforcement de la politique de « gender equity » dans le secteur industriel.

L'amélioration des statistiques sur l'emploi est également un objectif qui devrait contribuer à l'élaboration de programmes adéquats en matière d'emploi.

Objectifs du Système des Nations Unies

Les préoccupations du SNU qui cadrent avec celles du Gouvernement sont :

- La formulation et la mise en œuvre des politiques d'industrialisation et de l'emploi formulées par les autorités compétentes;
- La promotion du secteur privé par la promotion des PME;
- La mise à niveau des entreprises et la conversion de leurs équipements ;
- La poursuite de la formulation d'un programme intégré de développement industriel durable ;
- La formulation des cadres d'harmonisation des politiques industrielles et de leur mise en œuvre, des codes des investissements dans la zone CEMAC et le Golfe de Guinée ;

- La réforme et le renforcement des institutions de micro finance ;
- L'expansion de la protection sociale sous des formes diverses ;
- La création d'un cadre législatif approprié couvrant également les PME des secteurs à promouvoir ;
- La sensibilisation et le renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement du secteur industriel, privé comme public ;
- La promotion, autant que possible de l'usage des technologies propres lors de la conversion des équipements ;
- L'élaboration d'une stratégie de gestion de la pollution industrielle intégrée à travers la formulation des cadres d'harmonisation des politiques industrielles ;
- L'inclusion de critères environnementaux dans le cadre d'harmonisation des politiques industrielles et de leur mise en œuvre, de celui des codes des investissements dans la zone CEMAC et le golfe de Guinée, et de celui de la normalisation et de la gestion de la qualité.

A travers quatre (4) de ces nouveaux modules de services pour la période 2002 – 2005 (gouvernance industrielle et statistiques, promotion des investissements et de la technologie, qualité et productivité, développement des petites entreprises, agro-industries), le SNU par l'ONUDI, entend appuyer fortement la formulation du Programme Intégré du développement industriel durable.

Le Système des Nations Unies s'est également engagé à appuyer le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Décennal de création d'emplois en tant que partie intégrante de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

De manière plus générale les objectifs du système des Nations Unies sont ceux de la Déclaration du Millénaire (Voir Annexe I).

Indicateurs d'impact

Les indicateurs d'impact spécifiques aux objectifs du SNU sont entre autres :

- La réduction de la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté ;
- Le respect des droits de l'homme par l'application effective des huit conventions fondamentales de l'OIT ;
- La contribution à l'amélioration des revenus et conditions de vie de la population ;
- La meilleure gouvernance ;
- L'accroissement du nombre et de la compétitivité des PME ;
- L'accroissement des opportunités d'emploi offertes par le secteur privé ;
- Le respect et l'application des conventions sur la non discrimination des peuples indigènes et tribaux en matière d'emploi ;

- L'augmentation du nombre de bénéficiaires des services de protection et de sécurité sociale ;
- Le maintien de la paix sociale au niveau national ;
- L'augmentation du flux des échanges des biens et des services entre les pays de la sous région.

Axes stratégiques

Les grands axes stratégiques retenus pour de ce pilier sont :

- **Politique nationale en matière d'emploi et de l'Industrie/Stratégie/Mise en œuvre** (Création d'emplois, base industrielle, information industrielle, charte de l'investissement, consultations/concertations secteur public/secteur privé, NTIC, pépinières d'entreprises, etc ...) ;
- **Aspects Sociaux du travail** (droits fondamentaux des travailleurs, protection sociale, égalité d'accès des sexes à l'emploi, développement humain durable, protection des groupes marginalisés, etc...) ;
- **Politiques d'intégration à l'économie mondiale** (NTIC, productivité, compétitivité, intégration sous-régionale, renforcement des capacités, etc...)

Résultats escomptés

Ce sont :

- L'amélioration du respect des droits des travailleurs et de la participation des partenaires sociaux ;
- L'amélioration de la couverture de la sécurité sociale et la synergie effective entre le filet de sécurité sociale officiel et les systèmes mutualistes de micro assurance et de santé ;
- La mise à disponibilité des statistiques fiables sur l'emploi et la formation ;
- Les techniques HIMO intégrées dans les stratégies de reconstruction nationale, particulièrement en situation post-conflit ;
- L'existence de ressources pédagogiques adaptées aux groupes sociaux marginalisés ou défavorisés ;
- La constitution d'une capacité sous régionale de promotion économique et sociale ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel pour l'investissement et la création des structures de mise en œuvre ;
- La relance des investissements productifs ;

- L'amélioration de la productivité, de la compétitivité et des exportations des produits manufacturés dans le cadre du développement de l'intégration régionale ;
- L'accroissement de l'apport de l'industrie dans la formation du PIB ;
- L'accroissement de la transformation des matières premières locales ;
- L'adaptation du tissu national au contexte de la mondialisation.

Partenaires

Les partenaires de ce pilier sont :

- Du côté du Gouvernement, les administrations impliquées dans la formulation et la mise en œuvre des politiques d'emploi et d'industrialisation, les organisations d'employeurs, les organisations de travailleurs, les ONG, la CNPS, les organisations mutualistes de sécurité sociale, et le secteur privé ;
- Du côté des agences multilatérales et bilatérales : les Agences du Système des Nations Unies (ONUDI, BIT, PNUD), les organisations sous-régionales (CEMAC, BEAC, BAD, CEEAC).

5.4. Pilier Bonne gouvernance et Renforcement des capacités

Introduction

Après les Conférences et Sommets Mondiaux de la décennie 90, le Sommet du Millénaire vient donner un nouvel élan à la lutte contre la pauvreté dans le monde. Les réformes économiques des années 80 et 90 ont montré leurs limites. Elles n'ont pas été pertinentes pour prévenir et juguler la croissance de la pauvreté ainsi que l'échec des programmes d'ajustement structurel.

Le terrain est donc propice à la réflexion sur le développement. Une telle réflexion doit permettre de recentrer la stratégie de lutte contre la pauvreté ainsi que les programmes qui doivent l'accompagner. Les premiers bénéficiaires de ces programmes sont les pauvres, mais ils doivent également être les principaux acteurs, ainsi que les organisations qu'ils formeront à cet effet. Les mécanismes participatifs pour favoriser leur implication effective seront mis en place, de la conception des programmes, à leur exécution en passant par le suivi et l'évaluation.

Mais pour que les pauvres soient effectivement au cœur de ce dispositif, l'administration centrale, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales doivent les soutenir. Ces organisations doivent instaurer et développer entre elles le dialogue. C'est l'une des raisons d'être du Programme National de Gouvernance.

La culture démocratique et la justice doivent être observées durant tout le processus.

Un autre fait important est l'admission du Cameroun à l'Initiative PPTE. De nombreuses ressources seront donc disponibles pour promouvoir le développement humain. Leur utilisation effective pour réduire la pauvreté nécessitera également d'utiliser des mécanismes participatifs de toutes les populations camerounaises.

Ce pilier de l'UNDAF offre un cadre de concertation, d'échanges et de réflexion entre le Gouvernement et le Système des Nations Unies sur les voies et méthodes pour favoriser la bonne gouvernance en vue d'assurer une meilleure gestion de l'économie nationale, une utilisation efficiente des ressources PPTE et l'insertion du Cameroun dans la mondialisation.

Objectifs du Gouvernement

En Janvier 2000, le Gouvernement du Cameroun par sa déclaration de stratégie de lutte contre la pauvreté, s'est engagé à «poursuivre avec efficacité la lutte contre la pauvreté de manière à réduire considérablement et durablement la

proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté ». En application de la Déclaration du millénaire, le Cameroun s'est une fois de plus engagé à réduire de 50% le taux de pauvreté d'ici 2015, autrement dit à le ramener à 25,25%.

A cet égard, les objectifs stratégiques du PNG approuvés par le Chef de l'Etat sont de promouvoir :

- la gestion efficace et transparente de l'Etat ;
- la participation effective des populations à la gestion des affaires publiques, au développement et à la consolidation du partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ;
- l'Etat de droit et l'accès équitable à la Justice à travers un système judiciaire efficace.

Objectifs du Système des Nations Unies

Dans le cadre de ces priorités, le Gouvernement a défini des domaines clés pour l'aide au développement qui comprennent :

- le renforcement des capacités pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté ;
- le renforcement des capacités dans la formulation des projets sociaux du plan d'action du DSRP ;
- le renforcement des capacités de l'administration, de la société civile et même des donateurs ;
- la définition de la vision stratégique du pays, la redéfinition des processus de planification stratégique.

Les objectifs visés par le SNU sont ceux de la Déclaration du Millénaire (voir Annexe I).

Contenu du pilier

Ce pilier devrait s'articuler autour des pôles suivants: la formation, les échanges, la réflexion sur le développement et les révisions des différents textes (administratifs, juridiques, ...).

Un travail de formation sur les nouvelles méthodes de gestion doit être organisé en faveur des responsables des secteurs clés de l'économie pour leur permettre de conduire la nouvelle génération de réformes et de les approfondir.

Une dimension importante de ce pilier sera de favoriser les échanges entre les différents décideurs. Une grande partie des réformes envisagées par les pays

aujourd'hui sont nouvelles et leur maîtrise passe par d'importants débats et discussions entre les responsables, la société civile et les experts.

Parallèlement à la formation et à l'échange, le Système des Nations Unies devrait aider à l'ouverture d'un espace de réflexion sur les perspectives de développement futur du Cameroun. Cette réflexion devrait chercher à intégrer les politiques en cours aux choix stratégiques de diversification des structures de l'économie camerounaise et de son insertion compétitive dans la globalisation.

Quant aux révisions des textes, elles s'inscrivent dans la continuité des interventions précédentes. Les réflexions aboutiront à la nécessité de créer un environnement favorable (juridique notamment) à l'amélioration de la gestion économique et financière.

Les axes stratégiques

Les axes stratégiques retenus pour ce pilier sont les suivants :

- **Renforcement des capacités pour l'amélioration de la gestion économique et financière /Gouvernance économique** (appui à la mise en œuvre de l'Initiative PPTTE ; appui à la mise en œuvre du programme économique à moyen terme ; gouvernance industrielle ; formulation de la vision à long terme, etc...);
- **Gouvernance démocratique/politique et locale** (participation des citoyens, du secteur privé et de la société civile à la gestion des affaires publiques ; amélioration du système électoral ; égalité et équité dans la fourniture des services publics ; réforme administrative ; réforme de la justice ; promotion de droits de l'Homme ; NTIC ; Décentralisation et amélioration de l'offre des services essentiels ; renforcement des capacités des autorités locales et des populations à la base, etc...)

Indicateurs d'impact

Ce sont :

- La réduction de la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté ;
- Les études de perspective à long terme pour la sous-région et le Cameroun ;
- La création et l'opérationnalité d'un observatoire sur la gouvernance au niveau des ministères ;
- La réalisation d'une étude technique du système judiciaire ;

- L'efficacité prouvée des réformes dans les secteurs sociaux à partir des enquêtes auprès des usagers périodiques, des suivis périodiques, des suivis budgétaires (budget tracking exercises) périodiques et des études institutionnelles appropriées ;
- Les indicateurs démographiques et sociaux (taux de mortalité infantile, taux d'inscription dans le primaire, ratio filles/garçons dans l'éducation primaire et les ratio filles/garçons dans l'éducation secondaire, population ayant accès à l'eau potable, taux de prévalence du VIH/SIDA, etc) ;
- L'opérationalité d'une coalition de lutte contre la corruption ;
- L'adoption de nouvelles procédures de passation des marchés publics et du cadre institutionnel ;
- Un Cadre d'orientation pour le renforcement des capacités nationales ;
- Un Cadre d'Assistance technique entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux et le secteur privé .

Stratégies envisagées

Les stratégies portent sur :

- L'Information-Education-Communication (IEC) ;
- L'organisation d'une table ronde sous-régionale avec les partenaires du Cameroun dans les domaines des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption, la justice ;
- La mise en place d'un dispositif institutionnel ;
- L'organisation de séminaires de formation ;
- La réalisation d'études et des consultations ;
- L'organisation de séminaires et ateliers de réflexion et d'échange.

Sur certaines de ces stratégies, on peut retenir ce qui suit :

- L'IEC : des campagnes d'information seront régulièrement organisées sur les droits des citoyens, le système judiciaire au Cameroun, la décentralisation, les préoccupations environnementales, etc...
- Durant la période 2002-2007, au moins une table ronde sous-régionale sur les questions de droits, justice, circulation des biens et des personnes sera organisée ;
- Les thèmes des séminaires de formation porteront sur :
 - les outils d'analyse quantitatifs (modèles de cadrage macro-économique et sectoriels, banque de données, etc).
 - la décentralisation ;
 - les indicateurs de suivi de la gouvernance ;
 - la formulation, le suivi et l'évaluation du plan d'action du DSRP

- Les études et des consultations comprendront :
 - Des études prospectives de long terme (niveau national et régional) ;
 - Des études de l'impact de certains cadres adoptés ou futurs de négociation commerciale (Lomé, Cotonou, ...) sur l'économie camerounaise (niveau Cameroun et sous-régional) ;
 - Des consultations entre le Gouvernement et différentes catégories de partenaires et bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux, le secteur privé et la société civile pour renforcer le partenariat et le dialogue;

- Les séminaires et ateliers de réflexion et d'échange porteront sur :
 - Les échanges d'expériences avec d'autres pays africains sur les stratégies de développement, la planification, le suivi, et l'évaluation des DSRP;
 - La bonne gouvernance ;
 - Le système judiciaire.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont entre autres :

- La bonne gouvernance ;
- L'affinement de la stratégie de réduction de la pauvreté
- La bonne orientation et gestion des ressources PPTE
- Le renforcement des capacités nationales de gestion du développement, du secteur privé et de la société civile ;
- La formulation des stratégies locales de développement urbain ;
- La formulation de stratégies locales pour la prévention de la délinquance urbaine à Yaoundé et à Douala ;
- la formation des élus locaux en vue de leur croissante responsabilité engendrée par le processus de décentralisation ;
- Le renforcement de la coordination de l'aide au développement ;
- L'amélioration du système judiciaire ;
- Une meilleure transparence dans la gestion des affaires de l'Etat .

Partenaires

Les partenaires sont les Ministères intéressés, le secteur privé, la société civile, les organisations paysannes à la base.

Outre, l'ensemble des agences du Système des Nations Unies seront mobilisées le Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme, la Banque Africaine de Développement, les institutions de coopération bilatérale, la CEMAC, la CEEAC, les Universités africaines et étrangères, les institutions de recherche sur les politiques sociales, etc...

5.5. Pilier Education pour tous

Introduction

En Avril 2000, la Conférence de Dakar sur l'Education pour Tous a adopté le Cadre d'Action de Dakar qui réaffirme les engagements pris par les Etats au cours de la décennie écoulée. Le Cadre d'Action engage la communauté Internationale à s'assurer que l'accès à une éducation de base de qualité pour tous, soit réalisé et maintenu d'ici l'an 2015. Les statistiques sont alarmantes : plus de 113 millions d'enfants n'ont pas accès à l'enseignement primaire et 880 millions d'adultes sont analphabètes.

Par ailleurs, le Cadre d'Action relève que la discrimination sexuelle continue de sévir dans les systèmes éducatifs en Afrique qui se caractérisent par une sous scolarisation des filles par rapport aux garçons. Auparavant les Conférences Africaine et Mondiale sur les Femmes de Dakar et de Beijing ainsi que le Sommet Social de Copenhague ont réaffirmé l'urgence de réduire les écarts entre les filles et les garçons dans le domaine de la scolarisation. Cet objectif fait partie intégrante de la Déclaration du Millénaire.

Un autre sujet de préoccupation durant cette Conférence a été la qualité de l'éducation. La Conférence a relevé que la qualité de l'apprentissage et l'acquisition de valeurs humaines et de compétences sont loin de répondre aux aspirations et aux besoins des individus et des sociétés.

Ce pilier offre un cadre de réflexion entre le Gouvernement, le système des Nations Unies et les autres partenaires de l'éducation au Cameroun pour examiner les voies et moyens d'améliorer le niveau des taux de scolarisation de base, la qualité de l'enseignement ainsi que l'accès des filles à l'éducation.

Objectifs du Gouvernement

Selon la loi d'orientation de l'éducation au Cameroun n°98/004 du 14 Avril 1998, l'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, physique, civique et moral et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socioculturels, politiques et moraux.

L'éducation de la jeune fille est une préoccupation au Cameroun. Les programmes mis en place avec l'appui de certaines organisations internationales dont l'UNICEF visent à réduire de façon significative les écarts entre les filles et les garçons dans le domaine de l'éducation.

Le Cameroun a mis en place un comité national multi-sectoriel de coordination et de suivi de l'EPT, et une équipe de rédaction du Plan d'Action de l'EPT. Ce Plan sera validé en Mars 2002.

Objectifs du Système des Nations Unies

Le mandat qui a été donné à l'UNESCO en Avril 2000 à Dakar consiste à coordonner les activités des partenaires de l'EPT et de maintenir une dynamique de collaboration entre eux. Celle-ci envisage son rôle comme celui de créer une synergie entre les différentes opinions et perspectives de tous les partenaires du processus de suivi.

Le SNU accompagnera le Gouvernement dans ses efforts d'amélioration de la qualité de l'éducation et d'atteinte des objectifs de l'EPT d'ici à 2015. Il concrétisera cet engagement en :

- soutenant et attirant son attention sur les avantages de l'éducation formelle, non formelle et informelle comme facteur de réduction de la pauvreté, de la promotion de la santé et de l'atténuation des tensions sociales afin d'assurer un développement humain ;
- fournissant une assistance technique et financière pour améliorer les statistiques de l'éducation ;
- appuyant les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- contribuant à l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation (primaire et secondaire) pour les filles ;
- renforçant les capacités à tous les niveaux du système éducatif de façon à faciliter la réforme du secteur ;
- améliorant l'accès des femmes aux nouvelles technologies, à la formation continue, etc...

De manière plus générale, les objectifs du SNU sont également ceux de la Déclaration du Millénaire (voir Annexe I).

Indicateurs d'impact.

Les indicateurs d'impact sont :

- Le taux de scolarisation dans les différents enseignements ;
- Le ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire ;
- Le nombre d'écoles construites ou réhabilitées ;
- Le nombre d'enseignants formés ;
- Le nombre des structures d'alphabétisation renforcées ou créées ;
- Les manuels didactiques élaborés ;

- Le nombre de cadres formés en planification, gestion, évaluation et suivi de l'éducation ;
- L'efficacité du système de collecte et de traitement des données statistiques ;
- La disponibilité de la carte scolaire.

Stratégies envisagées

L'axe stratégique retenu pour ce pilier est :

- **Politique nationale en matière de l'EPT/Stratégies/Mise en oeuvre** (coordination et suivi des objectifs de l'EPT, mobilisation et coordination des bailleurs de fonds, lutte contre le VIH/SIDA, éducation de la jeune fille, NTIC, Information-Education-Communication –IEC-, mobilisation de tous les partenaires, accès amélioré de jeunes filles à l'école primaire, éducation formelle, non-formelle et informelle, alphabétisation, etc...).

Résultats escomptés

Les résultats attendus sont :

- Un accroissement de l'offre de l'éducation de base : équipement, personnel, augmentation et renforcement des structures d'alphabétisation ;
- Une amélioration de la qualité de l'éducation de base : formation, réforme des curricula, fourniture de matériel didactique ;
- Un accroissement de l'accès de l'éducation de base notamment en faveur des filles et la scolarisation de base à égalité totale filles/garçons en 2006 ;
- la révision des politiques de formation secondaire et supérieure avec des outils didactiques modernisés ;
- Une amélioration des capacités de gestion du personnel en planification, gestion, évaluation et supervision ;
- Une élaboration de la carte scolaire.

Partenaires.

Les partenaires sont les pouvoirs publics, la société civile, les ONGs, les associations féminines, les familles, et le secteur privé.

Les partenaires internationaux sont : les agences du Système des Nations Unies y compris la Banque Mondiale, les agences de coopération bilatérale.

Chapitre VI.

STRATEGIES DE COOPERATION ET MECANISMES DE SUIVI

6.1. Stratégies de coopération

Afin d'atteindre les objectifs communs qu'elles se sont fixés dans le présent Plan Cadre de programmation et d'optimiser l'impact de la coopération du SNU sur la qualité et le niveau de vie des camerounais, les Agences du SNU au Cameroun ont retenu les approches de coopération suivantes :

- Le développement des initiatives conjointes en termes d'évaluation, de programmation, de financement, de stratégie, de dialogue politique, de plaidoyer et de coordination des groupes thématiques dans les axes de programmation communs retenus dans le présent Plan Cadre ;
- La consolidation des initiatives conjointes existantes ;
- La prise en considération de l'UNDAF comme base de programmation des activités de toutes les Agences du SNU ;
- L'harmonisation des cycles de programmation des Agences UNDG et une plus grande synergie entre leurs activités ;
- L'élargissement de l'harmonisation des cycles de programmation aux Agences non membres du groupe UNDG afin de renforcer l'unité d'intervention et l'esprit d'équipe au sein du SNU ;
- L'utilisation optimale des ressources déjà limitées à partir d'une rationalisation de l'allocation, une harmonisation des procédures et de l'application de l'approche « Results Based Management » ;
- L'intégration parfaite des aspects normatifs et opérationnels de la coopération pour le développement à travers un dialogue soutenu et constant sur les politiques de développement qui tiendra compte des objectifs de développement international/buts de la déclaration du millénaire ;
- La plus grande mobilisation des ressources en appui aux initiatives retenues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté par le renforcement de la crédibilité inter-agences, une contribution au renforcement de la coordination gouvernementale de gestion des aides extérieures, et l'instauration d'un processus et de mécanismes de concertation périodiques avec les bailleurs de fonds en vue notamment d'une meilleure coordination de l'aide.

6.2. Mécanismes de suivi/évaluation

Ils s'appuient avant tout sur le dispositif existant au niveau des Agences du SNU (les revues de programmes à mi-parcours, les revues de programmes annuelles, etc.) et au niveau de la coordination du SNU (réunions périodiques entre les Chefs d'Agences, réunions hebdomadaires du Groupe Technique CCA/UNDAF, réunions mensuelle avec les bailleurs de fonds, etc.)

Ce dispositif est par essence participatif parce qu'il est ouvert aux partenaires au développement (Gouvernement, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds, etc.)

Les structures de ce dispositif de suivi/évaluation se chargeront en fonction de leur mandat, de contribuer à l'évaluation périodique des résultats, de la méthodologie et des étapes de processus de mise en œuvre du cadre de planification des activités de développement du SNU au niveau national (UNDAF)

Toutefois, la coordination du SNU organisera à mi-parcours, et à la fin de la période des revues de l'UNDAF qui feront chacune le point de la situation dans un rapport et qui offriront les services d'évaluateurs/facilitateurs externes. Ceci favorisera le dialogue et la recherche de solutions aux problèmes éventuels qui peuvent entraver la mise en œuvre de l'UNDAF.

Tout au long de la période de programmation de l'UNDAF, les membres de l'Equipe-pays mettront en commun les outils majeurs de gestion et de suivi du cadre de coopération, notamment :

- Les bases de données des indicateurs (bases de données communes et bases de données spécialisées) ;
- Les partenariats établis au sein du SNU et avec d'autres sources ;
- Les adresses de communication informatique.

Certains systèmes comme les bases de données seront partagés avec le Gouvernement par le système réseau. Ces bases seront également partagées avec l'Observatoire national de la pauvreté, UNDGO, UNSD ; les partenaires intérieurs et extérieurs dont les donateurs bilatéraux, les institutions régionales, les universités et instituts de recherche et les ONG accréditées.

Les données des indicateurs des objectifs de développement international/buts de la déclaration du millénaire indispensables au suivi/évaluation de l'UNDAF ne seront disponibles et mises à jour que par les actions suivantes :

- Le renforcement considérable des capacités des acteurs dans les domaines et secteurs d'avant-garde : la gouvernance (y compris la décentralisation) ; les secteurs sociaux ; le secteur privé ; les NTICs ;

l'auto-développement à la base et les formations techniques et professionnelles ; le genre ; la vie associative ;

- L'installation/affinement des outils de connaissance, de suivi, d'analyse et d'évaluation, et ;
- Le développement des partenariats stratégiques avec les autres partenaires multilatéraux et bilatéraux ainsi que le secteur privé et les institutions sous régionales et régionales dans chaque aspect de renforcement des capacités.

Chapitre VII.

CADRE DE RESSOURCES PROGRAMMATIQUES POUR LA REALISATION DE L'UNDAF

7.1 – Allocation des ressources

Les montants estimatifs des ressources programmables pour la réalisation de l'UNDAF pendant la période de programmation 2002/03 – 2006/07 sont contenus dans le tableau ci-après :

Tableau N°1 – Ressources programmables indicatives pour la période 2002/03 – 2006/07 (en milliers de dollars US)

Piliers Agences	Total	Population	Sécurité alimentaire et environne- mentaire	Croissance de dévelo- pement	Bonne gouvernance et Renf des capacités	Education Pour tous
Banque Mondiale	216 760 ²					
CDSR-AC	430				430	
CNUDHD						
FAO	7 000		7 000			
FMI	393 894 ³			393 894		
FNUAP	7 750	7 750				
OIT	1 500 ⁴					
OMS	17 280 ⁵	17 280				
ONUDI	8 000 ⁶					
PAM						
PNUD	15 418 ⁷					
UNESCO						
UNICEF	18 663 ⁸	8 593		2 523	2 439	5 308

² Ce montant sera certainement revu à la hausse durant la période de programmation de l'UNDAF car plusieurs projets sont en cours de préparation ou en cours de mise en place.

³ dont 84 694 \$ US pour la période restante du programme FRPC (Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance) et le reste représentant l'assistance financière prévue dans le cadre de l'initiative PPTE. La possibilité d'un nouveau programme pourrait être envisagée pendant la période de mise en œuvre de l'UNDAF.

⁴ dont 500 \$ US relevant du budget régulier et 1 000 \$ US représentant la quantification de l'assistance technique

⁵ dont 6 717 \$ US relevant du budget régulier octroyé par le Siège et 10 563 \$ US représentant les fonds extra-budgétaires à mobiliser soit à travers le Bureau régional, ou localement, ou encore à travers d'autres institutions

⁶ dont 5 000 \$ US pour le Programme Intégré 2002/03 – 2006/07 et 3 000 \$ US pour le Fonds Multilatérale du Protocole de Montréal. Il s'agit d'une estimation minimale.

⁷ dont 13 468 \$ US représentant les ressources régulières et 1 950 \$ US de ressources extra-budgétaires

⁸ dont 13 863 \$ US représentant les ressources régulières et 5 000 \$ US les autres ressources

UIT						
UN Habitat						
Total	693 695					

Les ressources de certaines agences ne sont pas ventilées entre les différents piliers de l'UNDAF. Aussi, les bandes grises contenues dans le tableau indiquent-elles les piliers d'intervention des Agences concernées. Il en est de même pour les agences qui n'ont pas fourni d'informations sur les ressources financières.

A ces contributions financières qui sont surtout des catalyseurs, il faut ajouter les contributions en nature (notamment en termes d'expertise) de certaines agences du SNU et la dimension psychologique et morale de l'appui du SNU qui accompagne essentiellement les initiatives/actions/efforts du SNU.

D'ores et déjà, ces montants s'avèrent insuffisants face aux besoins et à l'ampleur des actions à entreprendre. En effet, une première estimation des besoins financiers en ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation des objectifs de développement international au Cameroun dans le domaine des services sociaux de base (accès à l'eau potable, à l'éducation de base et à la santé), et donc à la réalisation partielle des objectifs à court et moyen termes de l'UNDAF, indique un ordre de grandeur d'environ 900 milliards de francs CFA de ressources additionnelles en termes de stocks attendus de la communauté internationale, toutes choses restant égales par ailleurs⁹. Cette évaluation qui rentre dans le cadre d'une étude de l'Equipe-pays sur le financement du développement au Cameroun est réalisée en perspective de la Conférence internationale portant sur le financement pour le développement qui se tiendra en mars 2002 à Monterrey, Mexico.

Cette insuffisance des ressources face aux besoins de développement du Cameroun devra conduire les agences du SNU à recourir à une stratégie efficace et commune de mobilisation des ressources afin de réunir les ressources nécessaires pour la réalisation des objectifs à court et moyen termes de l'UNDAF.

7.2 - La Stratégie de mobilisation des ressources

Elle consiste surtout en un plaidoyer concerté auprès des agences d'aide bilatérale traditionnelle et des agences d'aide multilatérale en vue de la

⁹ Notamment si le Gouvernement maintient ses efforts dans le domaine des services sociaux de base en continuant à allouer son budget à hauteur d'au moins 10% dans le secteur de l'éducation, d'au moins 4% dans le secteur de la santé, et d'au moins 1 % dans le secteur de l'eau.

mobilisation des ressources devant servir à la réalisation des objectifs de l'UNDAF.

Certains mécanismes tels que les groupes thématiques et sectorielles, les tables rondes et les plans de communications pourront soutenir cet effort commun de mobilisation des ressources.

La stratégie de mobilisation des ressources du SNU doit tenir compte des pesanteurs tant du côté de l'offre que du côté de la demande dans ce domaine, en essayant d'y apporter les solutions réalistes, novatrices et appropriées .

Ces pesanteurs constituent les principales causes de la faible capacité d'absorption (mobilisation et utilisation effective) des aides publiques au développement au Cameroun¹⁰. En fait, du côté de l'offre, l'on peut notamment relever :

- une batterie de conditionnalités qui non seulement rendent l'accès aux ressources difficile, mais également retardent dans certains cas la mise en vigueur des prêts et des dons ;
- la complexité des règles et procédures des partenaires ;
- la non standardisation des procédures et des pratiques des donateurs lorsqu'ils interviennent dans le même projet ;
- la priorité accordée aux réformes institutionnelles et les changements sur les cadres d'orientation générales de développement par les bailleurs.

Du côté de la demande, on peut citer les inerties suivantes :

- la coordination imparfaite de donateurs ;
- la lourdeur et la complexité des procédures gouvernementales pour la budgétisation et la mobilisation effective de la contrepartie nationale ;
- une mauvaise programmation et formulation des projets (études préliminaires non ou mal effectuées, mauvaise identification des besoins réels, manque de capacités pour la conception/formulation des projets, etc...);
- le manque de transparence et/ou le non-respect des procédures conduisant à un manque de confiance de la part des partenaires (renforcée par l'absence de sanction lorsque des indécidatesses sont commises) ;
- le mauvais suivi financier et opérationnel dû en partie à :
 - une insuffisance de capacités de certains fonctionnaires d'agences d'exécution
 - l'absence d'un système d'information actualisé sur l'état d'exécution des projets

¹⁰ Pour plus de détails, Cf «Rapport de mission PNUD-Cameroun/UNOPS sur l'amélioration de la capacité nationale d'absorption des aides extérieures et du taux d'exécution des projets au Cameroun », Octobre 2001.

- une maîtrise insuffisante de systèmes informatisés de gestion, et
- des connaissances insuffisantes dans le domaine des nouvelles technologies (bureautique, connexion à internet).

Bien qu'un effort pour trouver des solutions réalistes et appropriées à chaque dysfonctionnement devrait être mené, l'on peut d'ores et déjà avancer ici quelques pistes de solution qui sont :

- l'amélioration de la coordination des aides extérieures et de la communication entre le Gouvernement et ses partenaires au développement ;
- la simplification et l'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds ;
- l'allègement des conditionnalités de certains bailleurs de fonds ;
- le renforcement des capacités nationales de formulation, d'exécution et de mise en œuvre des programmes/projets.

Annexe 1 – Objectifs de Développement pour le Millénaire (ODM) et Objectifs de Développement International (ODI)

L'Assemblée Générale des Nations Unies, au Sommet du Millénaire du 08 septembre 2000 à New-York, a retenu dans sa Déclaration 55/L.2 et plus précisément au chapitre III consacré au développement et l'éradication de la pauvreté les principaux buts suivants :

- Réduire de moitié d'ici à l'an 2015 : (i) la proportion de la population mondiale dont le revenu est de moins d'un dollar par jour ; (ii) la proportion de la population mondiale qui souffre de la faim et (iii) la proportion de la population mondiale qui n'a pas d'accès à l'eau potable ;
- Assurer que d'ici l'an 2015, les enfants de partout, garçons comme filles, puissent terminer le cycle de l'enseignement primaire et qu'il y ait un accès équitable entre garçons et filles à tous les niveaux d'éducation ;
- Réduire d'ici à 2015 les niveaux actuels de 3/4 pour la mortalité maternelle et de 2/3 pour la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- Stopper l'expansion et inverser d'ici 2015 l'évolution du VIH/SIDA, du fléau de la malaria et d'autres maladies qui affligent l'humanité ;
- Fournir une assistance spéciale aux orphelins du VIH/SIDA ;
- D'ici à 2020, avoir accompli une amélioration significative dans la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles comme proposé dans l'initiative « Cités sans taudis » ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme moyen efficace pour combattre la pauvreté, la faim et la maladie et promouvoir un développement qui soit réellement durable ;
- Développer et mettre en œuvre des stratégies qui donnent aux jeunes de partout une réelle chance de trouver un travail décent et productif ;
- Encourager les industries pharmaceutiques à rendre les médicaments essentiels les plus largement disponibles et abordables à ceux qui en ont besoin dans les pays en développement ;
- Instaurer un partenariat mondial au service du développement et de l'éradication de la pauvreté (Gouvernements, Secteur privé, organisations de la société civile) ;

- Assurer que les bénéfices des nouvelles technologies, spécialement les technologies de l'information et de la communication, conformément aux recommandations contenues dans la Déclaration Ministérielle de l'ECOSOC de 2000, soient profitables à tous ;
- Garantir la viabilité écologique.

Les Objectifs de Développement pour le Millénaire s'inspirent des Objectifs de Développement International rendus publics en 1996 dans le Rapport du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE sur le rôle de la coopération à l'aube du XXIème siècle. Ces objectifs sont : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim; universaliser l'enseignement primaire; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; faire baisser de 2/3 la mortalité infantile ; diminuer de 3/4 la mortalité maternelle, combattre et arrêter la propagation du VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies; garantir la viabilité écologique, et instaurer un partenariat mondial au service du développement.

Annexe II : Tableau synoptique de l'état de réalisation des ODI au Cameroun

<i>But</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990 (ou année la plus récente disponible) Actuelle</i>	<i>2000 (ou année la plus récente disponible) Actuelle</i>	<i>Objectif national à l'horizon 2015</i>
N°1 Réduire l'extrême Pauvreté	Diminuer de moitié la proportion de personnes vivant dans une extrême pauvreté entre 1900 et 2015	Proportion de la population au dessous du seuil national de pauvreté (%)	50,5% (1993 - 1995/96)	50% (2000)	25,25% (la moitié du taux de 1990)
N°2 Accroître la sécurité alimentaire	Diminuer de moitié la proportion des personnes souffrant de famine d'ici 2015	Proportion des enfant de moins de 5 souffrant de l'insuffisance pondérale (%)	13,6% (1991)	22,2% (1998)	6,8% (la moitié du taux de 1990)
N°3 : Améliorer la santé et réduire la mortalité infantile	Arrêter et inverser la tendance à la propagation du VIH/Sida d'ici 2015	Prévalence du VIH chez les adultes (15-49 ans) (%)	0,9% (1989)	11% (2000)	
	Réduire la mortalité infantile de deux tiers d'ici 2015	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (%)	126,3 pour 1000 (1991)	150,7 per 1000 (1998)	31 pour 1000 (objectif global au lieu national)
N°4 : Améliorer la santé de la reproduction	Réduire la mortalité maternelle de trois quart d'ici 2015 (une moitié d'ici 2007 et une autre moitié d'ici 2015)	Taux de mortalité maternelle (décès pour 100 000 naissances vivantes (%))	430 / 100000 (1989 - 1998)	550 per 100 000 (1999)	124 (objectif global au lieu national)
	Réaliser l'accès universel à des méthodes de contraception sûres /fiables d'ici 2015	Proportion des femmes en âge de procréer utilisant une méthode de contraception (%)	20% (1990 - 1995)	49% (1998)	100% (Estimation)
N°5 : Améliorer l'accès à l'éducation	Réaliser l'accès universel à l'éducation primaire d'ici 2015	Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire (%)	76,2% (1989)	61,7% (1997)	100% (Estimation)

N°6 : Instaurer l'égalité de genre	Habiller la femme et éliminer les disparités de genre dans l'éducation primaire et secondaire d'ici 2005	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire (%)	85,03% (1989/90)	82,19% (1997/98)	100% (Estimation)
		Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire (%)	82,90 (1994/95)	85,67% (1998/99)	100% (Estimation)
N° 7 : Améliorer l'accès aux équipements domestiques de base	Diminuer de moitié la part de la population n'ayant pas accès à l'eau potable d'ici 2015	Proportion de la population qui ont un accès durable à l'eau potable (%)	41,7% (1991)	44,22% (1998)	100% (Estimation)
N°8 Améliorer l'environnement	Mettre en oeuvre les stratégies nationales de développement durable d'ici 2005 de manière à inverser la tendance à la destruction des ressources écologiques d'ici 2015	Développement et mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement durable	Non	Oui	Oui (2005)

Annexe III – Equipe d’élaboration de l’UNDAF

Supervision générale : Chefs d’Agence du SNU

Mme Patricia de Mowbray, Coordonnateur Résident des Nations Unies
M. Madani M. Tall, Représentant Résident de la BM
Mme Françoise Achio, Directeur du BIT
M. Hakim Ben Hammouda, Directeur du CDSR-AC
Mr Cheik Omar Maïga, Représentant a.i de la FAO
Mr Werner Keller, Représentant Résident du FMI
Mme Suzanne Maïga-Konaté, Représentante du FNUAP
Dr Hélène Mambu-ma-Disu, Représentante de l’OMS
Mme Fatima Zohra Bennani-Baïti, Représentante de l’ONUDI
Mme Evelynne Togbe Olory, Représentante du PAM
M. Saïd Mahiddine, Représentant de Zone de l’UIT
Mr Cheik Tidiane Sy, Représentant de l’UNESCO
Dr Jean-Michel Ndiaye, Représentant de l’UNICEF

Groupe Technique CCA/UNDAF

M. David Tchuinou, Economiste Résident – Banque Mondiale
Mme Anne-Marie Bakyono, Economiste – CDSR
M. Gabriel Nahimana, Economiste – CDSR
M. Camara, Economiste CDSR
M. Sotondji Norbert Dazogbo, Représentant – FAO (a quitté le pays pour un autre poste avant la finalisation du document)

M. Jean-Pierre Nguenang, Economiste - FMI
Mme Rose Alice Njeck, Chargée de Programme – FNUAP
M. Pierre Onguené, Chargé de Programme – FNUAP
M. Carlos Garcia, Expert de l’OIT
M. Joseph Momo, Chargé de Programme – OIT
M. Cheaka Touré, Expert de l’OIT
Dr. Léonard Mbam Mbam, Chargé de Programme - OMS
Mme Fatima Zohra Bennani-Baïti, Représentante - ONUDI
Mme Patricia de Mowbray, Coordonnateur Résident des Nations Unies
M. Amadou Mamadou, Senior Economist – PNUD
M. Marcellin Ndong Ntah, Development Adviser – PNUD
Mme Anne-Colette Ngo Mbock, Special Assistant to the Resident Coordinator – PNUD
M. Paul Mpayimana, Expert en Education – UNESCO
Mme Cheryl Faye, Administrateur chargé de la coordination des Programmes, UNICEF
Mme Etona Bellet-Edimo, Chargée du suivi / Evaluation – UNICEF
M. Saïd Mahiddine, Représentant Zone – UIT
M. Vianney Ombé Ndzana, Société civile
Equipe du Projet Modélisation du Ministère de l’Economie et des Finances (Gouvernement)

Comité de rédaction

Coordination : Mme Patricia de Mowbray

Membres : - M. Hakim Ben Hammouda
- M. Marcellin Ndong Ntah
- Mme Anne-Marie Bakyono
- M. Camara